

Rapport Financier

2011



NORD
EST

Le bon sens
a de l'avenir

RAPPORT FINANCIER 2011

Sommaire

Afin d'accéder rapidement aux pages, il vous suffit de cliquer sur le titre souhaité ou son numéro de page.

	PAGES
● Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
● Comptes individuels	28
Bilan individuel au 31 décembre 2011	28
Compte de résultat individuel au 31 décembre 2011	29
Annexe aux comptes individuels	30
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	61
● Comptes consolidés	63
Cadre général	63
États financiers consolidés	64
Notes annexes aux états financiers	68
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	126
● Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2012	128
● Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2011	134
● Liste des Caisses locales affiliées et des Présidents (Aisne, Ardennes, Marne)	135
● L'équipe de Direction	138
● L'essentiel du Nord Est en chiffres	139

2011 - L'année commençait pourtant bien...

Il y a un an à pareille époque, l'optimisme renaissait, la crise appartenait au passé, la croissance repartait... pensait-on ; mais on n'en avait pas encore fini. Après la crise de l'endettement privé venue des USA, nous avons aujourd'hui la crise de l'endettement public venue d'Europe. Des États trop endettés depuis trop longtemps ; la discipline de Maastricht (les critères de convergence du «Pacte de Stabilité et de croissance») se relâche ; la confiance dans les banques et dans le système économique s'effrite ; les opérateurs ne croient plus à la solvabilité des États ni à la capacité des institutions supranationales (UE, BCE, FMI) à résoudre les problèmes. La nécessité de sortir de cette phase d'endettement excessif ne fait plus de doute pour personne, mais on commence à découvrir l'ampleur de l'impact de ce désendettement sur la croissance.

Le monde peine à retrouver la croissance...

La croissance économique mondiale s'est élevée à 3,8% en 2011 (contre 4,5% en 2010), mais avec de fortes inégalités : la Chine caracole toujours en tête avec 9,2%, suivie par le reste de l'Asie qui atteint 5,3% ; l'Amérique latine est à 4%, mais le Brésil ne fait que 3% ; les USA sont à 1,7%, la Grande-Bretagne à 0,9% et le Japon, durement touché par le tremblement de terre, le tsunami et la catastrophe nucléaire de Fukushima, accuse une récession à -0,3%. En Europe, les pays de l'Est font mieux (2,9%) que la zone euro (1,6%), où l'Allemagne est en tête (3%) alors que la France est dans le peloton (1,6%).

Dans les pays développés, cette croissance est si faible qu'elle ne se traduit plus par une élévation du niveau de vie ; elle correspond tout au plus aux externalités du développement, telles que la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, l'accroissement des frais médicaux liés à l'allongement de la durée de la vie ou encore l'allongement des trajets domicile-travail.

La crise des dettes souveraines est l'événement majeur qui oriente l'économie

L'endettement des États n'est pas un phénomène nouveau : les historiens rapportent que les cités de la Grèce antique y avaient déjà recours, les villes italiennes et les grands royaumes européens du Moyen-Âge empruntaient, surtout en cas de guerre. Le risque de contrepartie sur un État n'est pas non plus un phénomène nouveau : des États ont déjà renégocié leur dette (Mexique) ; d'autres l'ont purement et simplement renié (emprunts russes). Les taux à dix ans atteints par la dette italienne ou espagnole (7%) auraient paru tout à fait normaux il y a 20 ou 30 ans. Mais trois phénomènes nouveaux sont apparus, qui ont transformé en crise ce qui aurait dû rester une situation normale :

. cela fait 30 ans que l'endettement des États de l'OCDE augmente de façon forte et continue, et ce en l'absence de guerre ; ainsi pour la France, où l'on est passé de 20% du PIB en 1980 à 60% en 2007 . à la suite de la crise de 2008, les États-membres de l'Union Européenne ont pris de façon coordonnée des mesures tout à fait exceptionnelles de soutien à l'économie, et ce au prix d'un accroissement spectaculaire des déficits publics. Fin 2011, plus aucun grand pays signataire du traité de Maastricht ne respecte les critères de convergence. Des plans de relance se chiffrant en centaines de milliards d'euros sont venus s'ajouter à la baisse des rentrées fiscales, à la nécessité de venir en aide à des entreprises «too big to fail» et aux déficits fiscaux antérieurs. Ainsi pour la France, la dette publique est passée de 60% du PIB en 2008 à 80% en 2011

. les prêteurs ont changé de nature, et donc de comportement : traditionnellement, les États plaçaient des «bons du Trésor» auprès des épargnants de leur pays en faisant appel à leur sens civique ; ces épargnants se comportaient d'une manière extrêmement stable. Plus récemment, les États ont fait appel aux investisseurs institutionnels

et aux marchés financiers, qui eux au contraire se comportent de façon très opportuniste et grégaire, surtout ceux d'entre eux qui ont externalisé leur analyse du risque de contrepartie en faisant confiance aux agences de notation.

La crise a été déclenchée en 2009 en découvrant que la Grèce avait maquillé ses comptes pour cacher ses déficits ; en 2010, on découvre que d'autres, parmi les plus fragiles des pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Espagne, Portugal, Italie), étaient sur des trajectoires de dette jugées insupportables, ce qui provoque turbulences et instabilité sur les marchés. Ces pays ont dû mettre en œuvre des plans d'austérité drastiques qui entravent leur reprise économique. Les taux auxquels les États européens empruntent se mettent à diverger d'une manière spectaculaire : d'un côté les pays du nord - Irlande exclue - jouissent de taux extrêmement favorables (3% pour la France, contre 4,15% sur la décennie précédente) ; de l'autre les pays du sud doivent emprunter sur les marchés de 2 à 5 points plus cher.

Pour éviter le risque de défaut sur la dette souveraine des pays dans la ligne de mire des spéculateurs, les pays de la zone euro et la BCE, appuyés par le Fonds Monétaire International, ont réagi et créé des mécanismes de solidarité financière (FESF puis MES) esquissant un début de mutualisation des dettes publiques.

Mais l'incertitude demeure, car les remèdes proposés au niveau de l'Union européenne et de la BCE sont de nature financière et monétaire, propres à soigner un problème de liquidité, alors que seuls les États, qui gèrent l'essentiel des budgets, peuvent prendre des mesures économiques, propres à soigner un problème de solvabilité.

Malgré tous ses déséquilibres, la croissance américaine semble repartir

Les USA consomment plus qu'ils ne produisent : c'est le déficit abyssal de leur balance commerciale.

Les ménages s'endettent pour consommer et pour se loger : leur dette atteint 144% de leurs revenus annuels.

L'État fédéral américain dépense plus que ses recettes ; c'est le déficit public : la dette de l'État a dépassé pour la première fois en 2011 les 100% du PIB, c'est-à-dire cinq années de recettes fiscales, c'est bien davantage que dans la zone euro.

Le gouvernement et l'opposition sont parvenus à la fin de l'été à un accord difficile sur l'augmentation du plafond de la dette fédérale, mais ils n'ont pas réussi à trouver les 1 200 milliards d'économies budgétaires nécessaires pour assainir la situation. Néanmoins, malgré tous ces handicaps et malgré la perte du AAA américain, la croissance américaine, avec 1,7% en 2011, semble avoir touché son point bas : 1,5 million d'emplois a été créé en 2011 et le chômage a reculé à 8,6%. La consommation a bien résisté, et des signes de reprise à partir de 2012 sont présents.

Le Japon touché par le tsunami

Déjà affaibli par une démographie négative et des années de stagnation économique, le Japon est durement touché par le séisme, le tsunami et la catastrophe nucléaire de Fukushima. En plus des immenses pertes en vies humaines et des destructions matérielles, les secteurs des composants électroniques et de l'automobile sont particulièrement affectés ; en conséquence, le Japon connaît une récession (-0,3%) en 2011, malgré une croissance qui repart au second semestre grâce notamment aux efforts de reconstruction.

La Banque Centrale Européenne élargit ses objectifs...

La BCE sort fin 2011 de la présidence de Jean-Claude Trichet, marquée par une interprétation extrêmement restrictive du rôle de l'Institution : le seul et unique objectif de la BCE de cette période était la stabilité du système financier et de la monnaie en interne, c'est-à-dire la lutte contre l'inflation, qui doit rester contenue à moins de 2%. Avec son successeur Mario Draghi, il semble que la BCE pourra, comme les autres Banques centrales, mettre la politique monétaire au service de la croissance économique et de l'emploi. La BCE, tout en restant indépendante des gouvernements des États-membres de la zone Euro, sera désormais plus libre d'utiliser tous les moyens que lui donnent ses statuts pour mener une politique monétaire plus active au service de l'économie, notamment de revenir à une parité de change qui soit plus conforme à la parité de pouvoir d'achat.

Ainsi, grande nouveauté, on voit fin 2011 la BCE de Mario Draghi :

- . baisser ses taux directeurs alors que l'inflation est au dessus de 2,5%
- . fournir de la liquidité «no limit» aux banques pour éviter le retour d'une crise de liquidité
- . racheter sur le marché secondaire de la dette souveraine des pays fragilisés

Les taux de change...

Le taux de change de l'Euro exprimé en Dollars est resté toute l'année supérieur à 1,30\$, et pendant plus de six mois supérieur à 1,40\$; si l'on estime que le taux «naturel», celui qui assure la parité de pouvoir d'achat, est d'environ 1,10\$, on comprend que notre monnaie est largement surévaluée, ce qui pénalise lourdement notre compétitivité et nos exportations ; ce handicap tend à s'atténuer en fin d'année : après un plus haut à 1,48\$ le 3 mai, la tendance est à la baisse, et l'euro termine l'année légèrement en dessous de 1,30\$.

Le Franc suisse a servi de valeur refuge au plus fort de la crise ; il a atteint son plus haut historique durant l'été, dépassant même la valeur de l'euro jusqu'à l'intervention de la Banque Centrale de Suisse.

Paradoxalement, le Yen japonais s'est nettement apprécié à la suite de la catastrophe de Fukushima, comme il l'avait déjà fait lors du tremblement de terre de Kobé (1995), en raison du flux de rapatriement de capitaux, notamment des assurances.

Les devises des pays émergents se sont toutes dépréciées face au dollar en raison d'une fuite vers le dollar-refuge, fuite classique en période d'incertitude.

Taux très bas...

Les taux en 2011 ont poursuivi leur mouvement de baisse historique pour atteindre des niveaux records : fin 2011, les bons du Trésor français à dix ans sont à un taux voisin de 3% alors que l'inflation est à 2,5%, un taux réel de 0,5% ! Les Bunds (bons du Trésor) allemands à 10 ans sont à moins de 2%, c'est-à-dire moins que l'inflation, qui s'est élevée à 2,7% dans la zone euro ; le taux réel est négatif ! Dans le même temps, la crise de confiance envers les dettes souveraines s'est traduite par l'apparition de «spreads», c'est-à-dire d'écarts extrêmement différenciants entre les différentes signatures ; comme si les prêteurs venaient de comprendre que le risque de contrepartie dépend de la contrepartie ! Ce qui est vrai pour les dettes souveraines l'est également pour les emprunteurs privés, ce qui se traduit par ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le «risque de liquidité», qui n'est autre que le risque de contrepartie apprécié par le prêteur et mesuré par un produit appelé CDS (Credit Default Swap).

Ces taux très bas sont dues aux interventions massives des puissances publiques, gouvernements et banques centrales, afin de faciliter le financement des États et de doper la croissance ; mais en s'éloignant du taux «naturel», c'est-à-dire celui qui assurerait l'équilibre entre l'offre (l'épargne) et la demande (le crédit), on a favorisé l'endettement excessif des États et poussé à la diminution du taux d'épargne.

Les banques qui souffrent...

Une partie importante des sources de profit des banques a disparu :

- . échaudées par les pertes colossales subies en 2008 sur les activités de marché, la plupart des banques les ont réduites
- . d'autre part la dépréciation des créances grecques se traduit, pour l'ensemble des banques européennes, par des dizaines de milliards de pertes
- . les autres créances souveraines subissent de fortes décotes sur les marchés, que les banques sont obligées de comptabiliser en perte par les règles comptables («mark to market»)
- . différents facteurs provoquent une hausse du coût de refinancement pour les banques ; voire une fermeture de l'accès au refinancement pour les plus fragiles d'entre elles
- . la dégradation de l'activité économique se traduit par une augmentation des défaillances d'entreprises et par une baisse de la demande de crédit (particuliers et entreprises)
- . pour couronner le tout, les pouvoirs publics européens décident de durcir les exigences du ratio de solvabilité Bâle III, et d'avancer à 2013 (au lieu de 2017) la date à laquelle les banques devront y satisfaire.

Pour améliorer leur ratio de solvabilité (fonds propres / engagements pondérés), les banques ont deux leviers :

- . augmenter le numérateur, les fonds propres, en faisant appel aux pouvoirs publics pour les recapitaliser, dans le cas des plus fragiles ; en ne distribuant pas de dividendes, c'est le cas des banques françaises
- . diminuer le dénominateur, en réduisant leurs engagements les moins rentables ou les plus risqués ; en particulier elles ont vendu leurs titres de créances souveraines ce qui a provoqué l'effondrement de leur valeur de marché ; certaines vendent des parties de leur portefeuille d'activité ou de leur réseau, mais peinent à trouver un acheteur.

En 2011 les banques européennes ont fait les deux, ce qui explique en partie la chute vertigineuse de leurs cours de bourse.

Les matières premières...

Le cours du pétrole a franchi à la hausse le seuil des 100\$ le baril (Brent à Londres) début février 2011, il y est maintenant durablement installé malgré le ralentissement de l'économie et il y a peu de chances qu'il en redescende : la croissance qui se poursuit dans les pays émergents, où vivent trois milliards d'habitants, s'accompagne d'une hausse inéluctable de leur consommation d'énergie, et par conséquent de la demande solvable pour le pétrole, alors que les capacités de production plafonnent et que les nouvelles découvertes décroissent. Les mêmes causes produisent les mêmes effets sur les marchés des autres commodités minérales, notamment des métaux ; le cours de l'or a augmenté de manière spectaculaire, de 1 410 dollars l'once début janvier, pour atteindre le record de 1 890 dollars l'once en août et septembre. Les principales matières premières agricoles elles aussi (notamment le blé, le maïs, le soja, le colza et le sucre) ont connu une hausse sensible, puis une stabilisation, ce qui vient corriger en partie des décennies de baisse continue, et pourrait contribuer à freiner le dramatique exode rural des pays du sud, et donc à améliorer la situation alimentaire mondiale.

L'inflation dépasse le seuil maastrichien de 2%

La remontée de l'inflation est essentiellement due à la hausse des prix des matières premières importées, et notamment du pétrole ; c'est une inflation importée. Sur l'ensemble de l'année 2011, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 2,5% en France et de 2,7% dans la zone euro.

Les bourses : une rupture début août...

Dans le monde entier, l'année boursière 2011 peut se diviser en deux parties très contrastées :

. de janvier à fin juillet, on sent un climat de confiance sur les places financières. Après trois années de crise, la reprise est là, les entreprises publient des résultats en croissance, se remettent à investir et à embaucher, et les places financières connaissent une stabilisation après la croissance du second semestre 2010. L'indice parisien CAC40 atteint les 4 000 points, l'EuroStoxx 50 est au dessus de 2 800, le Dow Jones au dessus de 12 000.

. puis brusquement une rupture de confiance début août entraîne une rupture simultanée sur toutes les places de la planète finance : le CAC 40 rechute à 3 000 points, l'EuroStoxx 50 à 2 200 et le Dow Jones à 11 000 (mais seul ce dernier repart bien vite à la hausse sur le deuxième semestre).

La crise des dettes souveraines, par son impact de plus en plus perceptible sur la croissance et ses conséquences sur la confiance des opérateurs, est la cause principale de cette rupture, avec deux événements phares presque simultanés :

. le 21 juillet 2011, le sommet européen de Bruxelles prend une série de décisions pour venir en aide à la Grèce ; parmi ces décisions, il en est une qui constitue une véritable novation, c'est d'obliger les créanciers privés de la Grèce à renouveler «volontairement» leurs titres de créance arrivant à échéance sur des durées plus longues et à des taux plus bas ; pour les banques, c'est une perte se chiffrant en dizaines de milliards dans la valeur de leurs créances.

. le 5 août 2011, une des trois agences de notations anglo-saxonnes, Standard & Poor's, annonce l'abaissement de la note de la dette publique américaine de AAA à AA+, crime de lèse-majesté contre le roi-dollar !

Dans notre territoire...

À fin 2011, notre région connaît un taux de chômage à 11%, soit deux points de plus que la moyenne française ; ce mauvais chiffre du chômage est stable sur l'année 2011, sauf dans les Ardennes où il connaît une baisse de deux points sur l'année, pour redescendre à 10,9%.

Le taux de création d'entreprises est en légère baisse, le taux de défaillance d'entreprises en très légère hausse. Dans les trois départements de notre territoire, il se crée chaque année plus de 9 000 entreprises, mais dont 62% sont des créations d'autoentreprises.

L'agriculture de notre région, qui a connu un premier semestre 2011 particulièrement inquiétant en raison d'une sécheresse très inhabituelle et une moisson perturbée par des orages, des coups de vent et de la grêle, s'en sort bien : les rendements sont bons (et même exceptionnellement bons pour la betterave) et les prix sont au rendez-vous.

Quant au secteur du Champagne, 2011 laissera sa trace dans l'histoire pour deux raisons :

. l'avance de la végétation se traduit in fine par une vendange extraordinairement précoce, un record pour la région : commencée le 24 août et terminée début septembre

. la reprise du marché ; 2011 est la deuxième meilleure année dans l'histoire de la Champagne après 2007, on atteint 328 millions de bouteilles vendues, soit un chiffre d'affaires de 4,5 milliards.

Perspectives 2012

C'est encore la crise des dettes souveraines de la zone euro qui domine l'environnement de l'année 2012 ; chacun est maintenant convaincu de l'impérieuse nécessité de sortir de la situation d'endettement pathologique atteint ces dernières années ; mais les gouvernements et les institutions européennes ont du mal à convaincre de la crédibilité de leurs engagements. Quel est le bon dosage de la rigueur budgétaire pour ne pas plonger les économies dans la récession ? Pour la Banque Centrale Européenne, où placer le curseur entre l'extrême orthodoxie monétaire qui fait fi de la compétitivité et de la croissance, et le laxisme générateur d'inflation ? Les États-Unis, en cette année électorale, sauront-ils retrouver une croissance génératrice d'emploi sans accentuer

leurs déséquilibres budgétaire et commercial ? Les économies émergentes prendront-elles le relais des USA pour le rôle de locomotive de l'économie mondiale ?

La question de la croissance est centrale : si elle repart et remonte à un niveau supérieur à 2,5%, alors les rentrées fiscales s'amélioreront et la dette publique pourra amorcer sa décrue ; le chômage baissera, le pouvoir d'achat des ménages et donc la consommation soutiendront l'économie, les États et les banques centrales pourront alors mener une politique vertueuse qui restaurera la confiance, et une nouvelle phase de cercle vertueux s'installera. Dans le cas contraire, l'Europe s'installerait dans une situation de stagnation «à la japonaise» ; mais la croissance ne se décrète pas ; contrairement à l'opinion courante, l'action des pouvoirs publics et des banques centrales n'est que secondaire en cette phase de sortie de crise.

LE BILAN

Le bilan, en augmentation de 2,3%, atteint 20,9 Md€, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les ressources

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire,
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financière internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 10,9 Md€ et représente 52,3% du bilan, en hausse de plus de 1,3% sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 6,1 Md€ (+12,5%) et représentent 29,3% du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôts négociables...). Elles s'élèvent à 0,9 Md€ (-36,1%) à fin décembre et représentent 4,4% du total bilan.

Les fonds propres correspondent aux capitaux propres et aux dettes subordonnées. Complétés des provisions, ils s'élèvent à 2,5 Md€ (+ 3,4%) et représentent 12,1% du total bilan. Les provisions pour risques et charges représentent 184,6 M€. Elles reflètent la montée des risques et la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement de ceux-ci. La variation des fonds propres s'explique également par l'émission de dettes subordonnées.

Au cours de l'exercice 2011, la Caisse régionale du Nord Est a donc renforcé ses fonds propres et sa politique de sécurisation des refinancements de marché. Elle a maintenu sa stratégie de diversification de ses différentes sources de refinancement.

Les emplois

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A.. Elles atteignent 3,1 Md€ (+25,9%) et représentent 14,7% du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 15,8 Md€ (-1,7%) et représentent 75,8% du total bilan. Les réalisations crédits ont ainsi baissé de 4,5% et ont atteint 2 Md€ en 2011. La Caisse régionale affirme sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédit habitat ont atteint 856 M€ (+3 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,3 Md€ (-1,4%) et représentent 1,5% du total bilan. La politique financière menée en 2011 en matière de placements financiers est caractérisée par la poursuite d'une désensibilisation aux risques.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,3 Md€ (+3,5%) et représentent 6,2% du total bilan.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2011 s'élève à 383,5 M€ et progresse de 5,6% sur l'exercice, l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

La marge d'intermédiation globale, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élèvent à 158 M€, en hausse de 8,9%.

Les commissions s'élèvent à 160 M€ et baissent de 2%, notamment sur l'activité collecte, assurance-vie et crédit.

Les revenus du portefeuille de titres de la Caisse régionale (intégrant ses différentes participations) s'élèvent à 65,3 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation augmente de 9,8% et s'élève à 133,7 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 5,6% du PNB avec une hausse des charges de fonctionnement de 3,5%. Le coefficient d'exploitation s'établit alors à 65,1% à fin 2011 (-1,3 point).

Le Résultat Net

Le Résultat Net progresse de 31,3% et s'élève à 70 M€. Le coût du risque atteint 45 M€ dont 55 M€ de provisions individuelles sur risques crédits. La politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 70,6%.

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 79 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

LES FILIALES CONSOLIDÉES

Nord Est Champagne Agro Partenaires

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2011 s'élèvent à 146 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de 3,9 M€.

Cofinep

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Cofinep, société de capital développement dont le capital social s'élève à 14 M€. Le portefeuille d'investissements de Cofinep s'élève, en net, à 11,5 M€, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de 2,2 M€ en 2011.

Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole S.A.. La SAS Belgium CA est une holding qui détient une participation de 50 % (84,1 % en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Dans le cadre de la participation au financement de l'acquisition de Centéa par Crédit Agricole de Belgique, la SAS Belgium CA a participé à une augmentation de capital de Crédit Agricole de Belgique à hauteur de 257 M€, portant ainsi le capital du Crédit Agricole de Belgique à 416 M€.

Ces deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. Le Crédit Agricole de Belgique propose ses services à l'ensemble des types de clientèles. La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à 13,6 M€ en 2011.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité a été intégrée dans le périmètre de consolidation à compter du 30 septembre 2010, selon la méthode d'intégration globale. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion, de Nord Est Square Habitat et de Nord Est

Patrimoine Immobilier (cette dernière entité ayant été intégrée pour la première fois au 31 décembre 2011).

Le capital social s'élève à 10 M€ au 31 décembre 2011. La contribution de cette entité au résultat consolidé est de 0,5 M€ en 2011.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé atteint 28,7 Md€ au 31 décembre 2011 contre 23,5 Md€ au 31 décembre 2010, soit une hausse de 22 %, essentiellement en raison de l'acquisition de Centéa par Crédit Agricole de Belgique (+20 % sur les prêts à la clientèle, à 25Md€). Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,2 Md€. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 0,7 Md€ (+47 %). Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 2,9 Md€. Les principaux autres postes du bilan suivent des évolutions comparables à celles du périmètre social.

LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2011	2010	% variation
Produit Net Bancaire	490,7	489,1	+ 0,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	127,5	185,2	- 31,2 %
Résultat d'Exploitation	70,9	132,2	- 46,4 %
Résultat Net part du Groupe	43,9	93,3	- 53,0 %

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

DETTE FOURNISSEURS (en euros)	31/12/2011	31/12/2010
Echues au 31/12	42 602	3 190 *
A moins de 30 jours	1 448 472	871 891
A plus de 30 jours	9 527	7 036
Total dettes fournisseurs	1 500 601	882 117

* hors avoirs de 90 854 euros

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale et le groupe Crédit Agricole du Nord Est sont exposés, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés. Elle couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit (y compris le risque pays), recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- les risques de marché, recouvrant les risques de pertes (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit),
- les risques structurels de gestion de bilan, recouvrant les risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt («Risque de Taux d'Intérêt Global») ou des taux de change (risque de change) et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

De plus, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels, recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques juridiques résultant de l'exposition de la Caisse régionale à des procédures civiles ou pénales,
- les risques de non-conformité, recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

La stratégie risques de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques sectorielles validées par le Conseil d'administration :

- politique de maîtrise des risques de crédit associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie,
- politique financière,
- politique de gestion des risques opérationnels associée à une politique d'externalisation.

Chacune de ces politiques intègre selon ses spécificités des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion, et des dispositifs de seuils d'alerte.

En lien avec les évolutions du règlement 97-02 sur la «fonction risques», le suivi des risques au sein de la Caisse régionale du Nord Est a été regroupé au sein d'une Filière Risques rattachée au Directeur Stratégie, Pilotage et Risques directement sous la responsabilité de la Direction générale de la Caisse régionale.

La Filière Risque a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la stratégie risques et aux politiques sectorielles qui la composent et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

Le Directeur Stratégie, Pilotage et Risques assiste aux réunions du Conseil d'administration, il est membre ou représenté dans l'ensemble des comités de gouvernance, dont le Comité de direction, le Comité de contrôle interne, le Comité financier, le Comité des risques opérationnels et le Comité de développement.

Au sein de la Filière Risques :

- le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, des risques opérationnels (hors risques de non-conformité), des risques comptables et des risques financiers. Il organise les revues trimestrielles de portefeuilles, il supervise le rapprochement permanent des données risques et des données comptables et il assiste au Comité des prêts. Il est également membre du Comité financier et du Comité des risques opérationnels.
- le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur ses domaines. Il est membre du Comité des risques opérationnels, du Comité de développement et du Comité financier.

Fonctionnellement, la filière risques est rattachée à la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. La filière risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale du Nord Est des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

Le Responsable du Contrôle Périodique directement rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale mène des missions d'audit sur pièces et sur place de toutes les activités et fonctions de l'entreprise, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan pluri-annuel d'audit.

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- auprès de la Direction générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de contrôle interne en présence du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Stratégie, Pilotage et Risques (les 25 janvier, 19 mai, 25 juillet et 18 octobre pour l'année 2011),
- auprès du Conseil d'administration en présence de la Direction générale au moins deux fois par an (les 18 avril et 19 septembre sur l'année 2011).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, d'engagements et garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la stratégie de prise de risque crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'administration le 18 octobre 2010. Elle comporte une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché et prévoit des règles de division et de répartition des risques ainsi que des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie.

Sa mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction des engagements est contrôlée par la filière risque et notamment le Département contrôles permanents.

II. Gestion du risque de crédit

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE DE CRÉDIT

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques crédits validés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale en matière de prise de risque de crédit est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone euro, toutes exceptions à ces principes étant validées par l'organe décisionnaire compétent.

Les crédits sont octroyés par le bureau du Conseil d'administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération, et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures accessibles à tous les intervenants sur l'intranet de la Caisse régionale définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction générale après analyse.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notations internes du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation Groupe utilisés par la Caisse régionale du Nord Est s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintien et «back-testing» sont assurés en centralisé par Crédit Agricole S.A.. Les échelles de notation différencient les contrats sains des contrats en défaut et font l'objet de tables de correspondance avec les échelles de cotation utilisées par les principales agences de notation.

- Sur le périmètre de la banque de détail, la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs) des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).

- Sur le périmètre de la clientèle «Entreprises» la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédiée à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière). Pour chaque contrepartie ou groupe de contreparties cette notation est unique pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut (EAD), de probabilité de défaut à 1 an (PD) et de taux de perte attendue en cas de défaut (LGD) permettant de définir un contrat par une perte attendue à 12 mois (Expected Loss).

Cette approche de la mesure du risque basée sur la notion prudentielle de défaut est parfois plus large que la notion comptable de «douteux-litigieux» utilisée pour le calcul des dépréciations individuelles. Au cours de l'année 2011, des travaux ont été menés pour faire converger ces deux approches. A fin 2011, exception faite des écarts techniques liés aux chaînes de traitement, les concepts sont convergents.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, principalement interbancaires, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

La Caisse régionale applique la méthode de calcul du «risque futur» concernant les dérivés définie par Crédit Agricole S.A..

La mise en place des contrats-cadre avec les différentes contreparties fait référence au «netting».

Afin de limiter les risques de contrepartie, la Caisse régionale a mis en place un contrat de collatéralisation avec une contrepartie et étudie la mise en place d'accords avec d'autres contreparties.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciées par marché définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit.

Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur ou le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Caisse régionale.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes les entités économiquement ou juridiquement liées sont identifiées par la constitution d'un «groupe de risques» homogène.

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de contrôle interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'administration.

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10% des fonds propres de référence au sens du règlement n°90-02 font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle.

Au 31 décembre 2011, deux contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à 200,9 M€ éligible à la déclaration réglementaire des grands risques pour un encours brut de 931 M€ et un encours net total de 628 M€, contre respectivement un encours brut de 459 M€ et un encours net total de 377 M€ au 31 décembre 2010. L'augmentation constatée sur l'année 2011 est liée à la mise en place de financements importants en fin d'année dans le cadre d'une opération de croissance externe dont une partie est en cours de syndication au 31 décembre 2011 pour un montant de 252 M€. Aucune de ces deux contreparties ne présente un encours supérieur à 25% des fonds propres de référence.

Au 31 décembre 2011, les 20 premières contreparties présentaient un encours brut de 3 291 M€ (54% des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et 18% du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale) dont 615,2 M€ pour la première contrepartie.

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contrepartie au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2011, pour les 20 premières contreparties, les encours bruts sont garantis par Foncaris à hauteur de 22%, soit 735,9 M€ (au 31 décembre 2010, les encours étaient garantis par Foncaris à hauteur de 16%, soit 485,9 M€).

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises. Les comités des risques, à travers des travaux des experts engagements risques (pour le réseau de proximité) et des chargés d'affaires (pour le réseau entreprises), permettent d'apprécier la politique de distribution des produits liés au risque crédit et/ou bancaire.

Les revues de portefeuille, avec l'implication directe des conseillers, permettent d'apprécier la production et la situation actuelle des risques.

Les critères utilisés pour sélectionner les créances devant être examinées sont évolutifs afin d'éviter les redondances et de couvrir au cours de l'année un ensemble d'indicateurs pertinents disponibles.

Au cours de l'année 2011 dans son ensemble, 5 010 situations ont fait l'objet d'analyses dans le cadre de quatre revues trimestrielles de portefeuille dont 519 sur la banque des entreprises et 4 491 sur la banque de détail.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements commercial, amiable et contentieux), des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail un comité risque mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert engagements risques rattaché à la Direction des engagements. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui, voire d'une prise en gestion directe par l'unité Étude et Appui Personnalisé rattaché à la Direction des engagements.

Un comité risque mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel participent le Directeur des engagements et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques ou son représentant. L'unité Affaires Spéciales Engagements Entreprises, rattachée à la Direction des engagements, apporte son appui, voire prend en charge directement la relation sur les dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

A l'occasion des comités risques mensuels, des revues de portefeuilles trimestrielles, ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée, une demande documentée et argumentée de déclassement manuel à dire d'expert de la contrepartie en défaut ou en douteux-litigieux peut être transmise au Département Contrôles Permanents.

La Caisse régionale du Nord Est dispose d'un traitement mensuel automatisé pour déclasser en créances douteuses et litigieuses (CDL) les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours se traduisant par la constitution d'une provision d'attente par défaut qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse.

Le comité «créances sensibles» regroupant la Direction des engagements et la filière risques assure le suivi des déclassements à dire d'expert du réseau de proximité, et statue sur leur maintien en défaut ou leur reclassement en créances saines lorsqu'ils sont durablement régularisés. Il détermine également le niveau de provisions individuelles adaptées à la situation réelle du risque pour les déclassements significatifs.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Sur le périmètre de la Caisse régionale, les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique ; ce reporting porte sur :

- les encours, leur répartition par note et leur variation,
- les autorisations de crédit et leur utilisation,
- les situations irrégulières,
- les encours en défaut,
- les créances douteuses et litigieuses,
- les encours contentieux,
- la perte attendue Bâle II,
- les provisions crédit.

En dehors de la Caisse régionale, les risques de crédit de Crédit Agricole de Belgique font l'objet, dans le cadre d'une convention, d'un reporting trimestriel du Directeur reporting & contrôles de Crédit Agricole de Belgique auprès du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

Si tant est que la participation de la Caisse régionale dans le Crédit Agricole de Belgique puisse constituer un risque pays, la surveillance en est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale du Nord Est qui est membre du Conseil d'administration de Crédit Agricole de Belgique et qui siège également au Comité d'audit et au Comité stratégique.

La Caisse régionale n'a pas d'autre risque pays à gérer.

3.6. Impacts de stress scenarii

Les conséquences économiques de la crise financière ont amené la Caisse régionale à constituer une provision filière spécifique sur les opérations de LBO et financements structurés d'acquisition dans le cadre d'une démarche de Stress scénario.

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, les encours au 31 décembre 2010 de la Caisse régionale ont été stressés sur la base du scénario économique central du Crédit Agricole à partir d'une méthode Groupe avec une vision prospective à 2 ans.

Le scénario 2011 s'appuie sur :

- les impacts économiques des chocs récents (séisme au Japon, crise des dettes souveraines européennes, tensions au Proche Orient et en Afrique du Nord),
- la détérioration de la situation économique et sociale en Grèce avec effet «dominos» sur d'autres pays européens,
- la nette détérioration de la conjoncture des économies européennes.

Au 30 juin 2011, les fonds propres permettaient de faire face à l'impact du stress test, tout en conservant un ratio de solvabilité supérieur à 8%.

En complément, des stress locaux, sectoriels, et de concentration individuelle ont été menés :

- . Secteurs : Viticulture, Grandes Cultures et Industries Agro-alimentaires,
- . Concentration : 30 plus gros groupes de risques.

Pour ces cas, 5 thèmes ont été cotés à dire d'expert : orientation du marché, qualité de la stratégie, qualité du management, performances commerciales et performances financières.

Au final, la qualité des filières concernées ne permet pas de justifier une aggravation du stress national.

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1. Garanties reçues et sûretés

Pour le détail des engagements reçus, se reporter à la note 3.8 des états financiers consolidés.

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'administration du 18 octobre 2010, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

La Caisse régionale du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité normes et méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2011 de 229 autorisations de crédit inscrites dans des contrats-cadres de cessions de créances professionnelles. En fin d'année, 80 autorisations étaient actives pour une valeur de 76,6 M€ de créances reçues en garantie de 75,2 M€ d'encours de financements.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit au 31 décembre 2011.

III. Exposition au risque crédit

1. EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	49 399	11 730
Instruments dérivés de couverture	55 263	27 080
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 483 210	963 383
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	595 838	132 831
Prêts et créances sur la clientèle	21 292 456	18 219 997
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	152 848	169 965
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	23 629 014	19 524 986
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	3 568 532	3 100 107
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	459 186	467 591
Provisions - Engagements par signature	-8 456	-9 199
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 019 262	3 558 499
TOTAL Exposition nette	27 648 276	23 083 485

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 270	
Prêts et créances sur la clientèle	230 421	274 237
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)		

L'exposition nette totale au 31 décembre 2011 est en hausse de 4 565 M€ par rapport au 31 décembre 2010.

Cette augmentation est portée par 2 faits marquants :

- . acquisition de CENTEA par Crédit Agricole Belgique (Consolidation des encours à due concurrence de notre quote part),
- . engagements de financements donnés pour plus de 500 M€ sur une contrepartie entreprises dans le cadre d'une opération de croissance externe significative. Ce montant va être significativement réduit par les syndications externes signées à ce jour d'un montant de 252 M€.

Les encours prêts et créances sur la clientèle portent 70% de la hausse totale et se répartissent comme ci-dessous :

Prêts et créances sur la clientèle	31/12/2011	31/12/2010	Variation 2011 / 2010
SA Crédit Agricole Belgique	5 510	2 086	3 424
CR Nord Est	15 783	16 134	-352
Total	21 292	18 220	3 072

2. CONCENTRATION

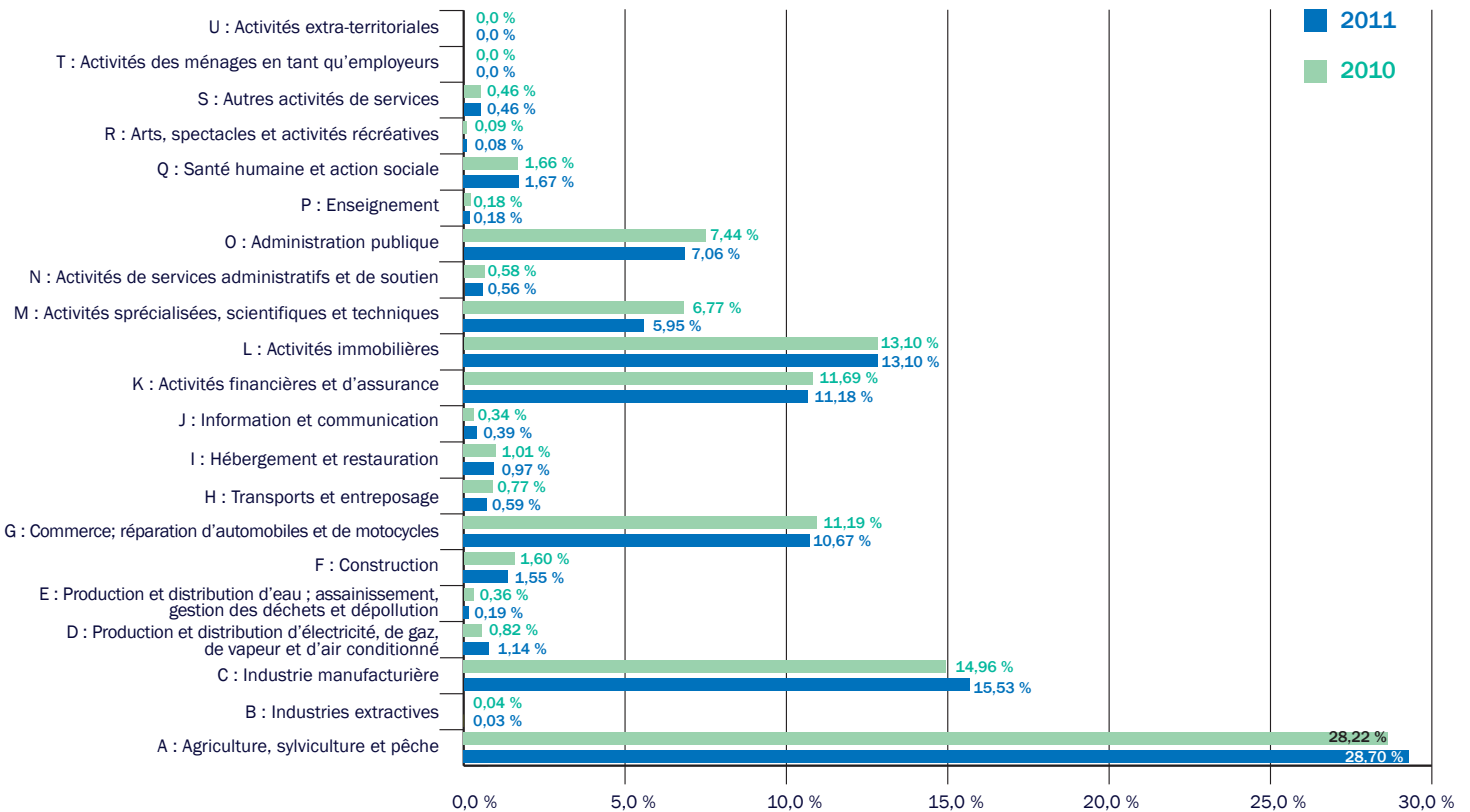
2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours de la Caisse régionale du Nord Est, composante significative des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes et au-delà quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts du groupe Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont en hausse de 16 M€ et représentent 0,2% du total des encours bruts au 31 décembre 2011 contre 0,2% au 31 décembre 2010 et 9,9% au 31 décembre 2009.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique de la Caisse régionale du Nord Est

Répartition de l'EAD par code NAF



La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF Agriculture et Industrie manufacturière (A et C).

Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF Activités financières et d'assurances (activité de holding) (K).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est en cohérence avec la composition de son territoire.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.3.1 des états financiers consolidés.

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la clientèle de détail représente 68% des encours bruts contre 64% au 31 décembre 2010, après une hausse de 3 358 M€ liée à la consolidation de CENTEA.

Les grandes entreprises représentent 22% de l'encours brut total contre 28% au 31 décembre 2010 après une baisse de l'encours brut de 229 M€ au cours de l'année 2011.

Selon les normes Groupe de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), au 31 décembre 2011, la Caisse régionale comptait 6 engagements LBO contre 7 LBO au 31 décembre 2010 pour une Exposition Au Défaut de 379,8 M€. En mai 2011, un dossier LBO a fait l'objet d'un remboursement suite au débouclage de l'opération par rachat de la cible. Le marché des vins de champagne est le plus représenté dans les encours LBO.

2.4. Exposition au risque pays

En dehors de sa participation dans Crédit Agricole de Belgique, la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3. QUALITÉ DES ENCOURS

3.1. Analyse des prêts et créances clientèles en souffrance

On distingue :

- les encours sains non dépréciés,
- les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement qui concernent des prêts et créances en situation irrégulière lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers, qui peuvent faire l'objet

de dépréciations collectives, sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité,

- les actifs financiers dépréciés individuellement.

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.3.1 des états financiers consolidés.

Les encours sains non dépréciés représentent 98% de l'encours total de prêts et créances.

Au 31 décembre 2011 les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 831 M€ en augmentation de 8,5% sur un an. Cette hausse concerne :

- Institutions non établissements de crédit : +77 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours
- Clientèle de détail : +11 M€ dont +13 M€ sur les actifs en souffrance > 90 jours
- Grandes Clientèles : -24 M€ dont -45 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours

Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (36,5%), les grandes entreprises (45,2%) et les institutions non établissements de crédit (18,3%).

Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2011, un encours de 57,8 M€ contre 22,9 M€ au 31 décembre 2010.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 566 M€ soit 2,6% de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 54,2% au 31 décembre 2011 contre 56,6% au 31 décembre 2010.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 434,7 M€ en augmentation de 82,6 M€ sur l'année 2011.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille «Corporate» (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99% des encours portés par la Caisse régionale du Nord Est, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-dessous est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit 6,1 Md€. La répartition par rating est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

NOTATION BÂLE II	EAD en M€			Evolution 2011/2010
	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	
A+, A, B+, B	2 357	2 314	2 908	25,68%
C+, C, C-	3 271	3 573	2 051	-20,28%
D+, D, D-	1 183	1 195	866	-27,49%
E+, E, E-	122	136	195	43,61%
F et Z	55	53	63	18,77%
TOTAL	6 988	6 271	6 084	-2,98%

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en statut «Créances Douteuses et Litigieuses» (CDL) fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est révisée à dire d'expert à la hausse ou à la baisse après analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en statut CDL dans le cadre d'un traitement automatique mensuel.

Pour la gestion de la dépréciation et couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours non CDL avec une note dégradée, déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut.

Cette provision est calculée à partir de la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (Expected Loss) qui est majorée d'un coefficient correcteur de passage à maturité permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances CDL) ou à titre collectif (notations dégradées) peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des anticipations de la Caisse régionale sur l'évolution de la situation économique et financière. C'est le cas au 31 décembre 2011 des LBO et des financements structurés d'acquisitions.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

Sur un encours brut de 22 323 M€, le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 307 M€, soit une augmentation de 78 M€ sur l'exercice 2011 répartis entre la clientèle de détail (+45 M€) et la clientèle entreprises (+33 M€). Les dépréciations constatées en 2011 concernent la clientèle de détail pour 68% et la clientèle entreprise pour 32%.

Les provisions collectives au 31 décembre 2011 représentent 114,1 M€, dont 6,7 M€ au titre de la filière LBO et 16,9 M€ au titre de la convergence

CDL-Défaut, contre 111,7 M€ au 31 décembre 2010, pour la seule Caisse régionale.

4. COÛT DU RISQUE DE LA CAISSE RÉGIONALE

Au 31 décembre 2011, le coût du risque de la Caisse régionale est de 57 M€ contre 53 M€ au 31 décembre 2010, soit une hausse de 4 M€ (+7% sur 1 an).

Sur le marché des particuliers, la reprise du marché de l'immobilier résidentiel depuis le printemps 2010 a permis de régulariser de nombreux prêts relais habitat dans le cadre d'opérations d'achat revente. 31 M€ de pertes ont été comptabilisées dans le cadre d'opérations de cessions de créances contentieuses essentiellement sur les marchés des particuliers et professionnels. (Créances préalablement provisionnées à 100 %).

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2011, ces risques pondérés s'élèvent à 10 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles, pour la Caisse régionale du Nord Est. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de 6,3 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe. Les contrats conclus entre membres du réseau (intragroupe) sont en effet exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale en Comité financier et dans le tableau de bord de la Direction financière.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, les risques de marché couvrent principalement les risques nés des actifs financiers et de dérivés de couverture, comptabilisés à leur juste valeur, détenus dans la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du groupe Crédit Agricole. Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites activités de trading, ou «trading book») mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme («banking book»).

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques.

Dans ce cadre, la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe central en la matière.

Parallèlement au suivi de la seule Caisse régionale, le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché intègre les titres des portefeuilles de filiales détenues à 100% par la Caisse régionale du Nord Est.

II. Gestion du risque de marché

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole du Nord Est est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

1.1 - Au niveau local : le Responsable «contrôles permanents et risques» pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

S'agissant de la filiale Crédit Agricole de Belgique (CAB), cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne et fait l'objet d'un dispositif de contrôle spécifique par ses actionnaires français (Caisse régionale du Nord Est, Caisse régionale de Nord de France et Crédit Agricole S.A.) avec :

- la présence des 2 directeurs généraux des CR au conseil d'administration et au comité d'audit de CAB,
- une réunion trimestrielle avec les Directions des Risques et des Contrôles Permanents des deux Caisses régionales et un représentant de Crédit Agricole S.A. afin d'examiner les différents risques de la filiale (crédits, opérationnels, financiers, non-conformité ...),
- des contrôles de 3ème degré diligentés par l'Inspection de Crédit Agricole S.A..

Dans ce cadre, une convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle (périmètre, risques et activités couverts, reporting...) a été établie conjointement par les deux Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Belgique.

1.2 - Au niveau central : la Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques

de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole :

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois, et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.. Le CRG a deux rôles :

. un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales.

. un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du groupe Crédit Agricole.

- le Comité normes et méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et gestion de bilan) et les Risques Opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des «risques et contrôles permanents» Groupe.

Les missions du Comité normes et méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.

- le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A..

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe, suivi du dispositif).

Organes de suivi des risques de niveau local

Outre la participation du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques ou de son représentant au Comité financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de contrôle interne et lors des Conseils d'administration.

Il est à noter l'existence d'un Comité d'audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif Groupe avec des outils (ex : E-Varisk) et des indicateurs communs (VaR, stress) complétés de calculs locaux, et une séparation entre le front office et le middle office.

1. INDICATEURS

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, et ce sur un horizon de temps, et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, la Caisse régionale du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois, en cohérence avec la nature de la gestion opérée.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- l'horizon fixé à «1 mois» suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle,
- la VaR est mesurée à partir du portefeuille de placement de façon mensuelle. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe (Amundi) et présentés à la Direction générale lors des Comités financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.. D'autres calculs locaux sont réalisés en parallèle,
- des limites, validées par le Conseil d'administration ont été définies globalement.

1.2. Les stress scénarii

Le deuxième élément quantitatif, les «stress scénarii», complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :
 - . stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,
 - . stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,
 - . stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise Russe d'août 1998,
- les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes :
 - . stress 4 : le stress hypothétique «Resserrment de la liquidité» (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),
 - . stress 5 : le stress hypothétique «Reprise Économique» (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).
- les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse retenu a été modifié début 2011 afin d'intégrer le risque souverain et la crise des subprimes. Il est actuellement le suivant :

- taux : variabilité du stress sur les taux selon les titres détenus (selon leur maturité, leur zone géographique, l'émetteur, etc),
- actions : baisse de 35% de la valeur de marché,
- FCPR : baisse de 35% de la valeur de marché,
- convertibles : baisse de 14% de la valeur de marché,
- alternatif : baisse de 10% de la valeur de marché.

Ces scénarii sont appliqués au portefeuille de placement de la Caisse régionale et sont produits en relation avec Crédit Agricole S.A. de façon trimestrielle.

Le scénario adverse est produit par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction financière.

Les limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en termes de plus et moins values, ont été validées globalement par le Conseil d'administration.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En complément des indicateurs de VaR et scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte, niveau de pertes nécessitant une alerte de la Direction générale voire du Conseil d'administration.

2. L'UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

La Caisse régionale n'est pas concernée par l'utilisation de ces instruments.

IV. Exposition des activités de marché (Value at Risk)

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la seule Caisse régionale du Nord Est, ont été effectués les calculs de la VaR suivants :

CLASSE D'ACTIFS	31/12/2011	31/12/2010
Monétaire	0,0 %	0,0 %
Obligations	21,3 %	25,0 %
Actions (dont FCPR)	78,4 %	71,8 %
Gestion alternative	0,2 %	3,2 %
	100 %	100 %
VaR du portefeuille, en M€	18,3	15,1

Cette allocation d'actifs a peu évolué au cours de l'année 2011 avec une hausse de la classe actions (dont les FCPR), hausse causée par la revalorisation de titres déjà en portefeuille.

Il en résulte une VaR s'élevant à 18,3 M€ au 31 décembre 2011 contre 15,1 M€ au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, le stress scénario adverse est de 45 M€.

V. Risque sur Actions

1. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE TRADING ET D'ARBITRAGE

La Caisse régionale du Nord Est ne détenant pas de titres de transactions en 2011, elle n'est pas concernée par ce type de risque.

2. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS.

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans la note 6.4 des états financiers.

Les actions pour compte propre détenues par la Caisse régionale du Nord Est dans son portefeuille de placement portent notamment sur des actifs de type FCPR, la Caisse régionale du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional. Ces actifs sont indépendants de la politique de prise de participations de la Caisse régionale du Nord Est.

Au 31 décembre 2011, l'encours net comptable du portefeuille de placement exposé au risque action est de 92,1 M€, dont 53,9 M€ de titres «actions» (OPCVM et actions détenues en direct) et 38,3 M€ en FCPR (pour la seule partie libérée).

La part «actions» des participations consolidées se monte en valeur nette comptable à 86,4 M€ au 31 décembre 2011 (vs 75,9 M€ au 31 décembre 2010).

Les risques sur actions sont encadrés par des limites de VaR, stress et niveau de perte sur le portefeuille et par des limites d'allocation. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa proportion de FCPR.

I. Gestion du bilan - Les risques financiers structurels

En tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses régionales, ainsi que selon les outils qu'elles utilisent. Des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne (OFI), afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe qui sont la centralisation et l'optimisation des flux financiers.

La Direction financière de la Caisse régionale du Nord Est gère ses risques financiers de bilan dans le cadre de la convention OFI, des principes de gestion, règles financières et recommandations prudentielles formulés par Crédit Agricole S.A., relatifs plus particulièrement sur la gestion du bilan :

- au risque de taux d'intérêt global, et plus particulièrement à la limite recommandée en cas de stress scénario bâlois, à l'utilisation de l'outil de mesure du Groupe nommé «Cristaux», aux normes de mesure, au calibrage des limites de gestion des gaps et au suivi et contrôle de son calcul,
- à la gestion du risque de liquidité, et plus particulièrement à l'utilisation de l'outil de mesure du Groupe appelé «Pélican», aux normes émises sur la mesure de ce risque, son encadrement et son suivi.

Dans ce cadre, la Caisse régionale est responsable de la gestion de ses risques.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole SA, avec un système cohérent avec la structure de la Caisse régionale de conventions et de modèle d'écoulement. La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration valide la politique financière de la Caisse régionale, et plus précisément le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositions d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité financier, quant à lui, est l'instance exécutive et opérationnelle de la politique financière. Il est chargé de piloter le déploiement de la politique financière.

Il est composé des membres permanents suivants :

Directeur Général
 Directeur Général Adjoint
 Directeur Financier
 Directeur Stratégie, Pilotage et Risques
 Directeur Marketing, Distribution Multicanal
 Responsable du Contrôle Permanent et Risques
 Responsable du Contrôle Permanent Financier
 Déontologue – Responsable de la Conformité
 Responsable de la Comptabilité
 Responsable du Middle Office
 Responsable du Back Office
 Responsable de la Gestion Financière

Les thèmes abordés sont les suivants :

- suivi des décisions et opérations liées relatives à la Gestion financière,
- fonds propres et risques de marché,
- Risque de Taux d'Intérêt Global,
- gestion de la liquidité,
- risques de contreparties,
- nouvelles activités et nouveaux produits.

Le Comité financier se réunit a minima 10 fois par an.

II. Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le «risque de taux d'intérêt global» (RTIG) naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, taux révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors bilan). Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux pourra avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale portent :

- sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux,
- sur la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, il est à noter que des «Positions Ouvertes Isolées» pourront également être prises et réalisées à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre de suivi spécifique des risques de marché.

En 2011, la mesure du RTIG a été effectuée mensuellement sur base sociale.

Depuis 2011, la mesure du RTIG sur base consolidée est réalisée sur les principes suivants : une mesure trimestrielle indépendante de la filiale Nord Est Champagne Agro Partenaire, et, depuis novembre 2011, une mesure consolidée trimestrielle de la Caisse régionale, de ses Caisses locales et de Crédit Agricole Belgique.

Les décisions d'opérations de gestion prises visent à adapter l'exposition du risque de taux d'intérêt aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non respect potentiel des limites validées par le Conseil d'administration. Toutes les opérations traitées sont analysées au préalable, au travers d'un «relevé de décision», permettant à la fois de documenter et de tracer les opérations traitées.

2. GESTION DU RISQUE

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité financier, porte sur les «choix d'utilisation» des limites fixées par la Politique financière, au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux/inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques (sur la base des GAPS synthétiques, GAPS "Taux Fixe", GAPS «Inflation», GAPS «Équivalent Delta»...) est présentée tous les mois aux membres du Comité financier afin principalement :

- d'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites,
- d'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de "second ordre", risque de pente...),
- de décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures) et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. MÉTHODOLOGIE

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des «actifs et des passifs en risque», dite méthode des impasses nettes (ou gaps) de «taux fixe» (ou équivalent taux fixe), selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur ses différentes composantes avec principalement les gaps «taux fixe» et les gaps «inflation».

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres ayant une «composante taux» et participations), du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou sensibles à l'inflation).

Ces échéanciers mesurés, portent sur une analyse des échéanciers contractuels ou, le cas échéant, en modélisant autant que nécessaire les comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant les conventions d'écoulement.

Ces modélisations portent notamment sur les postes dits «non échancés» (fonds propres, dépôts à vue, épargne...), les modèles d'écoulement et les taux de remboursement anticipé de prêts utilisés étant essentiellement ceux préconisés par le Groupe (et validés par son Comité des normes et méthodologie), la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des «modèles locaux» dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

En 2011, les principales modifications des modèles CA se portent sur la révision des modèles suivants :

- . Modèle Fonds Propres avec uniquement l'intégration, dans le portefeuille de placement, des titres présentant une «composante taux», ce qui exclut les actions.

- . Modèle DAV : passage de la part fluctuante des DAV de 15% à 10%, et donc, passage de la part stable de 85% à 90%.

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé de tous les DAT (mesures reposant sur la base de l'historique des remboursements anticipés constatés depuis octobre 2008), les conventions d'écoulement de dépôts des Caisses locales et parts sociales (en relation avec le mode de rémunération de ces produits), et les conventions d'écoulement des participations en capital de la Caisse régionale (en phase avec l'horizon d'investissement des filiales de la Caisse régionale) et l'intégration de la production engagée sur tous les prêts.

Les modèles propres à la Caisse régionale sont back testés et présentés au Comité financier a minima une fois par an.

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée par l'utilisation de plusieurs techniques :

- la réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux,
- les réaménagements d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux),
- l'utilisation d'instruments dérivés de couverture de micro et de macro couverture.

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des principes des préconisations du groupe Crédit Agricole S.A.. La Caisse régionale gère des limites en gaps annuels en distinguant les gaps «taux fixe» (y compris équivalent delta) et les gaps «inflation». Ces limites, exprimées sur les gaps annuels, s'appliquent sur les gaps «taux fixe» et gaps «inflation» en approche statique. Les limites applicables au 31 décembre 2011 ont été validées lors du Conseil d'administration du 25 juillet 2011.

Les principes généraux de fixation de ces limites et des seuils sont :

- définition des limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200 points de base sur le PNB budgété / prévisionnel et sur les fonds propres prudentiels sociaux.

Les limites d'impact, mesurées en civil, sont fixées pour les gaps «taux fixe» et les gaps «inflation» sur la base des limites sur les gaps «synthétiques» préconisées par le Groupe. Ainsi, la somme des limites sur gaps «taux fixe» et gaps «inflation» est calibrée de la manière suivante :

- limites en gaps annuels mesurées sur 15 ans :

Impact sur le PNB budgété / prévisionnel de la 1^{ère} année glissante et de la 2^{ème} année civile : 5% du PNB budgété / prévisionnel de la perte potentielle,

Impact sur le PNB budgété / prévisionnel de la 3^{ème} année civile à la 15^{ème} année civile : 4% du PNB budgété / prévisionnel de la perte potentielle,

- limite sur les 30 années de mesure du RTIG : impact sur les Fonds Propres prudentiels sociaux (connus au moment de la révision des limites par le Conseil d'administration) maximum de 10% de la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités.

Ces limites globales (Gaps et impacts fonds propres) sont réparties entre les risques «taux fixe» et «inflation».

Pour le «taux fixe» d'une part et pour l' «inflation» d'autre part (de manière distincte), le suivi des limites s'effectue en deux temps :

- chaque gap annuel, mesuré pendant 15 ans, doit respecter sa limite propre,

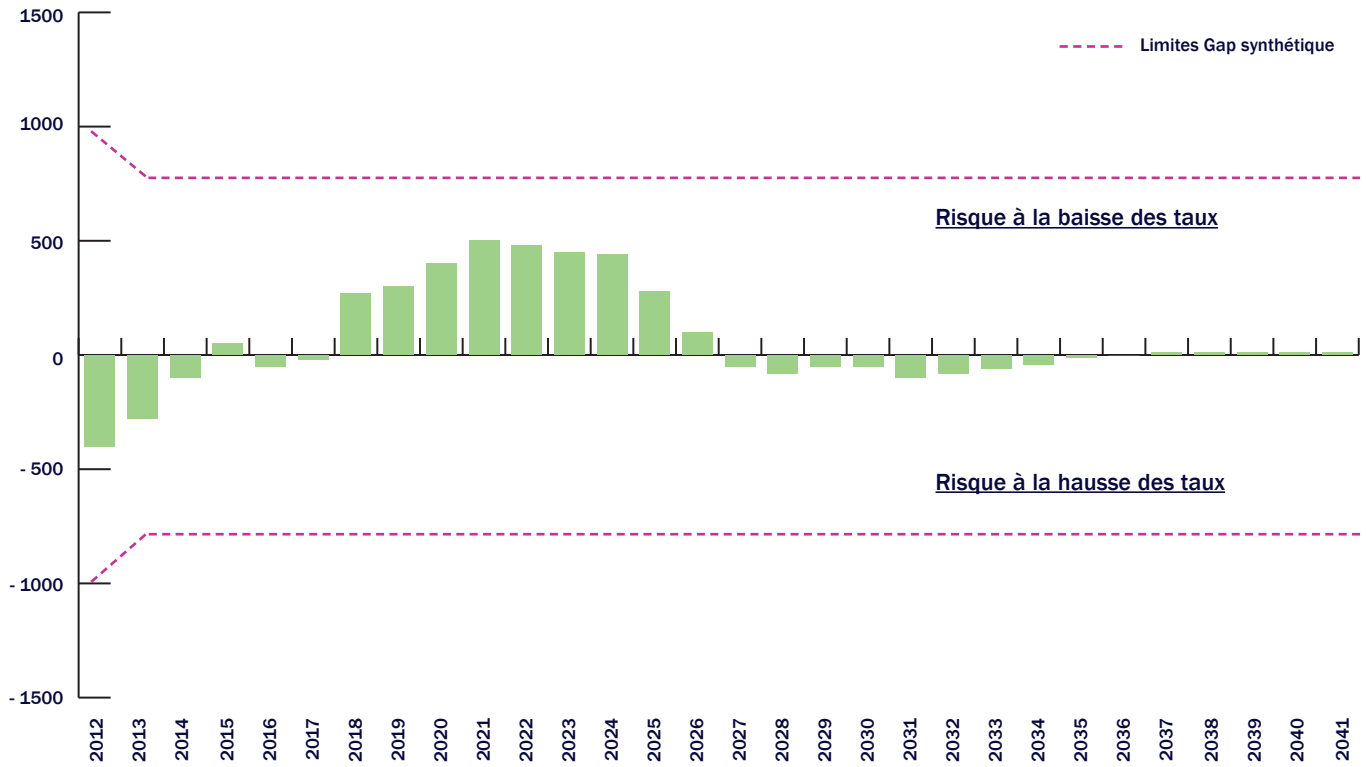
- la somme actualisée des impacts sur tous les gaps (soit 30 années de mesures) doit respecter la règle des fonds propres.

4. EXPOSITION

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à «taux fixe» (pur ou équivalent).

Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux (excédent de passif TF) et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux (excédent d'actif TF). Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Gaps synthétique, «taux fixe et inflation» au 31 décembre 2011 :



	2011-2012	2013-2017	2018-2022	> 2023
Gaps synthétique, «taux fixe et inflation» (moyenne par tranche d'années)	-388	-81	398	43
Sensibilité du PNB pour une baisse de 200 points de base :				
En montant	8	8	-39	-15
En % de la limite Fonds Propres (-130 M€)			30%	12%
Sensibilité du PNB pour une hausse de 200 points de base :				
En montant	-8	-8	27	10
En % de la limite Fonds Propres (-130 M€)	6%	6%		

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

1. LE RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

En 2011, la Caisse régionale n'a pas été concernée par ce risque de change structurel.

2. LE RISQUE DE CHANGE OPÉRATIONNEL

Dans le respect des obligations prudentielles de Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le bilan, elle n'est donc pas significativement concernée par le risque opérationnel de change.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le cadre des Règles Financières Internes du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité.

Au quotidien, le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion financière. Un reporting mensuel est réalisé et communiqué aux membres du Comité financier.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit de trésorerie lié aux activités commerciales Crédits et Collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché, s'est encore réduit en 2011 puisqu'il est passé de 5,5 M€ au 31 décembre 2010 à 4,7 M€ au 31 décembre 2011.

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La stratégie de la Caisse régionale du Nord Est en matière de gestion du risque de liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité à un coût le plus faible possible et dans le respect de ses règles financières propres et de celles du Groupe.

La gestion du risque de liquidité est déterminée sur une base sociale, avec une approche dynamique. Elle s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources, avec une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

Cette gestion intègre le respect des règles définies par le Groupe dans la «convention liquidité» signée entre la Caisse régionale et le Groupe en janvier 2011.

2. GESTION DU RISQUE

Au sein du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. est «garante de la liquidité du Groupe au titre de la loi bancaire» et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Ainsi, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de financement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres à la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque d'illiquidité (incapacité à se refinancer) repose à la fois sur la réglementation relative au Ratio de Liquidité (horizon à un mois), sur le montant maximal et l'écoulement minimal des refinancements à court terme (inférieur à 1 an), et sur l'écoulement minimal à moyen long terme pour les refinancements n'ayant pas pu être refinancés à moins d'un an.

Le risque du «prix de la liquidité» est, quant à lui, géré au regard d'un indicateur de risque d'impacts sur les PNB présent et futurs. La principale évolution de la gestion du risque de liquidité en 2011 porte sur cette partie, avec l'évolution des scénarios stress appliqués sur les gaps de liquidité, et du calcul des gaps de liquidités (avec prise en compte des prévisions à 10 ans des encours de collecte et de crédits). La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité financier, porte sur les «choix tactiques d'utilisation» de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la Gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de financement sont, quant à elles, multiples :

- financements auprès du groupe Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs éligibles à la Banque Centrale Européenne (BCE),
- financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN), de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3. MÉTHODOLOGIE

Dans la continuité de 2009, le Groupe a continué à faire évoluer son système d'encadrement de la liquidité. Les limites fixées à la Caisse régionale et applicables au 31 décembre 2011, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'administration du 17 octobre 2011.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

RATIO DE LIQUIDITE REGLEMENTAIRE A UN MOIS

La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigibilités à moins d'un mois, le ratio est donc :

«Liquidité à moins d'un mois» / «exigibilité à moins d'un mois» > 100%,
Ce ratio doit être respecté le dernier jour ouvré de chaque mois calendaire.

LA LIMITE COURT TERME (LCT)

La LCT, fixée par Crédit Agricole SA en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien est réalisé afin de s'assurer que les refinancements réalisés permettent de respecter cette limite.

LE REFINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME (MLT)

Le refinancement MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 2,5% de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009, et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

LE RISQUE DE PRIX DE LA LIQUIDITE

Le risque de prix de la liquidité est suivi depuis décembre 2010. Sa mesure repose sur la mesure de gaps de liquidité, définis comme étant le montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. En application des recommandations de Crédit Agricole S.A., la limite sur le risque de prix de la liquidité est fixée à 7,5% du PNB d'activité.

Au cours de l'année 2011, le stress scénario appliqué sur les gaps de liquidité est passé de l'application des coûts de liquidité constatés en décembre 2008 à ceux constatés au moment de la mesure + 200 bps.

4. EXPOSITION

4.1. Ratio de liquidité et refinancements à court terme

Au 31 décembre 2011, le ratio de liquidité est de 132% (pour 314% le 31 décembre 2010).

Au cours de l'année 2011, le ratio de liquidité a toujours été supérieur à 100%.

En 2011, la Caisse régionale du Nord Est a respecté sa limite de refinancement à court terme (LCT).

4.2. Emissions de la Caisse régionale

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, reconduites en juin 2011, sont de 2 000 M€ en CDN et 2 000 M€ de BMTN (dont 500 M€ de BMTN subordonnés). Aucun dépassement de ces limites Banque de France n'a été constaté en 2011.

La notation des émissions de BMTN a fait l'objet d'une dégradation en 2011 (Aa3 chez Moody's et A+ chez Standard Poor's au 31 décembre).

4.3. Emissions du Groupe garanties par des créances de la Caisse régionale

Au 31 décembre 2011, sur 1 012 M€ de refinancements long terme garantis par des crédits en collatéral, 296 M€ ont été émis au cours de l'année 2011.

V. Politique de couverture

L'utilisation d'instruments dérivés de couverture en 2011 a répondu à l'objectif de gérer le Risque de Taux d'Intérêt Global. Ces opérations de couvertures ont été classées :

- soit en macro-couverture, la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque, et donc, des Gaps de taux (mesurés en position nette),
- soit en micro-couverture, l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert («Short Cut Method»).

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

Dans le respect des principes Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de juste valeur («Fair Value Hedge»). Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture.

En 2011, aucune situation de sur-couverture n'a été constatée.

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des Risques Opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction «gestion des risques opérationnels» : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des Risques Opérationnels ou le volet Risques Opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des Risques Opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des Risques Opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable Contrôle Permanent Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du Risque Opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique, dont le responsable est membre permanent du Comité des Risques Opérationnels, est destinataire de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif par le RCPR.

Le dispositif de gestion du Risque Opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale du Nord Est.

S'agissant du tableau de bord des Risques Opérationnels, ceux-ci sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Opérationnels avec notamment le suivi des pertes opérationnelles par domaine, leur évolution sur l'exercice et par rapport à l'année précédente, les faits marquants et le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activité et aux fonds propres de base).

Au cours de l'année 2011, deux postes d'experts Risques Opérationnels ont été créés pour accompagner les gestionnaires responsables d'unités du Siège dans l'actualisation de leur cartographie des risques. Cette action de révision de la cartographie, en lien avec le plan de contrôle se poursuivra en 2012 ; l'objectif est de s'assurer que les contrôles établis dans le plan de contrôle sont pertinents et en cohérence avec les risques liés aux processus gérés par chaque unité.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les Risques Opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type «Loss Distribution Approach» (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale : coût du risque et PNB de l'année écoulée.

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Sur décision du Comité Risques Opérationnels du 25 octobre 2010, la méthode de calcul standard (TSA) est utilisée et appliquée aux deux seules filiales de la Caisse régionale, que sont SAS BELGIUM CA et CREDIT AGRICOLE de BELGIQUE. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices.

Le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une revue de validation en Comité Risques Opérationnels le 28 septembre 2011, afin de détecter les entrées, modifications ou sorties du périmètre.

La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du Risque Opérationnel.

Méthode standard (TSA)	Méthode avancée (AMA)				EFP totale AMA + TSA
	Données internes (DI)	Scénarii majeurs		Données internes + scénarii majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
12,0	5,5	21,8	25,6	27,3	39,3

IV. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

Selon la méthodologie Groupe, le coût net du Risque Opérationnel pour la Caisse régionale du Nord Est sur l'exercice 2011 atteint 2,1 M€ contre 4,4 M€ sur l'exercice 2010 soit une diminution de 51%. Ce montant est inférieur à la limite de 1,5% du PNB d'activité défini par la politique Risques Opérationnels et validée le 18 avril 2011 par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Aussi, conformément aux conditions prévues par la politique Risques Opérationnels en vigueur, aucune alerte n'a été diffusée à destination du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011.

On distingue le Risque Opérationnel «pur» du Risque Opérationnel «frontière» crédit qui se définit comme étant une baisse du montant recouvrable auprès d'un débiteur indépendamment de sa solvabilité

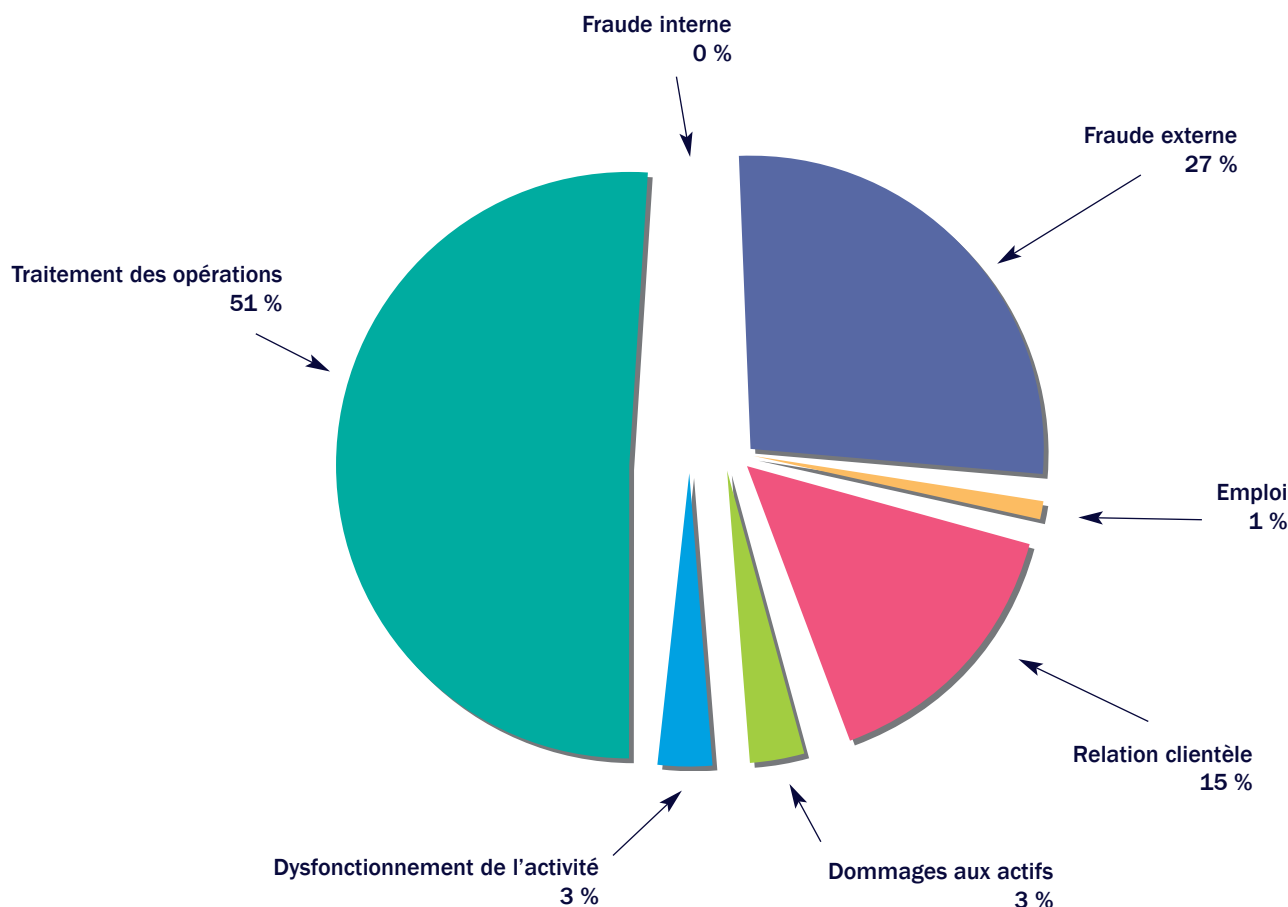
du fait d'un dysfonctionnement des process (perte de contrat, prescription des délais, manque de formalisme).

Le risque frontière crédit représente 5% du coût du Risque Opérationnel pur net total 2011 pour un montant de 94 K€ contre 13% pour un montant de 539 K€ en 2010.

Le montant du Risque Opérationnel pur déterminé selon la date de détection sur l'exercice 2011 atteint 1,9 M€. Il a atteint 4,1 M€ sur l'exercice 2010.

La fraude externe représente 27% du total, et provient pour l'essentiel (88%) de la fraude monétaire.

RÉPARTITION DU COÛT DU RISQUE DÉTECTÉ EN 2011 PAR CATÉGORIE DE BÂLE



V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent leurs Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA :

- Globale de Banque
- Multirisques bureaux (MRB)
- Tous risques machines (TRM)
- Préjudices financiers
- Flotte auto
- Auto collaborateurs
- Individuelle accidents
- Garantie financière
- Responsabilité Civile

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir : le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5 - RISQUES JURIDIQUES

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats tout comme sur ceux de ses filiales. Les assignations en responsabilité des clients de la Caisse régionale hors procédures contentieuses engagées par la Caisse elle-même, sont restées stables sur les 12 derniers mois.

Au cours de l'exercice 2011, la Caisse régionale a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009.

Cette vérification a porté sur l'ensemble des déclarations fiscales émises par la Caisse ainsi que le respect des règles d'ouverture et de détention des produits d'épargne réglementés.

A la suite de cet examen, la Caisse régionale a reçu une proposition de rectification visant essentiellement le traitement des provisions au regard de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires. Cette proposition est partiellement contestée compte tenu des arguments avancés par l'administration fiscale.

Les conséquences financières ont été constatées en comptabilité au travers de provisions.

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF), le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un dispositif de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- le respect des règles internes et externes,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées d'une part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection), rattaché au Directeur Général et d'autre part, de deux responsables distincts du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité rattachés au Directeur Stratégie, Pilotage et Risques, responsable de la filière risque, lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

La maîtrise des risques de non-conformité : la fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11 -7 du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des processus à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il établit un plan de contrôle visant à couvrir les risques de non-conformité. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, selon les dispositions énoncées par

le code monétaire et financier, font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le groupe Crédit Agricole. Afin de se prémunir contre les risques de réputation, les flux internationaux font l'objet d'une surveillance via les outils de filtrage mis en place au sein du groupe Crédit Agricole.

Le responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif interne intègre les dispositions relatives à la transposition de la 3ème directive relative à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale. En 2011, la Caisse régionale a poursuivi son plan d'action 2008-2010 relatif à la connaissance client en mettant en œuvre un plan d'action 2011 pour la finalisation de la mise à jour des documents d'identification. Elle a également entamé une action de mise à jour des dossiers «Personnes morales».

Le responsable de la Conformité est également responsable du contrôle de la conformité des services d'investissement en qualité de prestataire de services d'investissement. La Caisse régionale respecte l'ensemble des dispositions du Règlement général AMF et notamment la réglementation «Abus de marché», ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). Elle a mis en place un dispositif d'encadrement des transactions personnelles des personnes susceptibles d'être en présence d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs activités, ou personnes concernées par les règles déontologiques telles que les personnes dites «en situation sensible» ou initiés permanents.

Dans ce contexte, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2011.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

DISTRIBUTION

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 :

- Exercice 2008 :
 - Intérêts aux parts sociales de 4,50 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,05 € par titre
- Exercice 2009 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,895 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,25 € par titre
- Exercice 2010 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,38 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 23 mars 2012 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 3,58 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 1,75 € par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, peuvent être éligibles à l'abattement de 40 % ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %, calculé sur le montant brut perçu.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisses, banques centrales		60 664	63 525
Effets publics et valeurs assimilées	5	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3	3 894	6 985
Opérations internes au Crédit Agricole	3	3 071 669	2 439 865
Opérations avec la clientèle	4	15 807 824	16 081 754
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	212 263	220 648
Actions et autres titres à revenu variable	5	94 096	90 177
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	992 679	970 230
Parts dans les entreprises liées	6,7	237 363	217 867
Immobilisations incorporelles	7	1 538	1 666
Immobilisations corporelles	7	57 484	56 332
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	8	169 016	163 339
Comptes de régularisation	8	146 153	68 741
Total de l'actif		20 854 643	20 381 129
PASSIF	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit	10	100 638	15 773
Opérations internes au Crédit Agricole	10	10 897 071	10 750 064
Comptes créditeurs de la clientèle	11	6 108 405	5 430 752
Dettes représentées par un titre	12	919 100	1 437 991
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	13	133 633	147 730
Comptes de régularisation	13	180 143	165 600
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions	14,15,16	184 645	191 018
Dettes subordonnées	17	379 202	283 355
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		0	0
Capitaux propres hors FRBG	18		
Capital souscrit		212 938	219 913
Primes d'émission		478 924	533 190
Réserves		1 189 899	1 152 391
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		70 045	53 352
Total du passif		20 854 643	20 381 129

HORS - BILAN	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	25	3 624 362	2 656 020
Engagements de garantie	25	980 487	476 414
Engagements sur titres		22 379	21 971
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25	1 760 170	2 244 153
Engagements de garantie	25	5 151 159	5 016 145
Engagements sur titres		22 379	21 971

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 22
- opérations sur instruments financiers à terme : note 23

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	26	671 842	647 854
Intérêts et charges assimilées	26	-505 794	-480 539
Revenus des titres à revenu variable	27	54 864	46 846
Commissions (produits)	28	200 573	206 581
Commissions (charges)	28	-42 805	-51 335
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	-10 008	-375
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	11 304	-8 833
Autres produits d'exploitation bancaire	31	5 354	6 827
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 798	-3 840
Produit net bancaire		383 532	363 186
Charges générales d'exploitation	32	-242 667	-234 013
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-7 183	-7 401
Résultat brut d'exploitation		133 682	121 772
Coût du risque	33	-44 928	-44 050
Résultat d'exploitation		88 754	77 722
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-5 087	-10 508
Résultat courant avant impôt		83 667	67 214
Résultat exceptionnel	35	0	0
Impôt sur les bénéfices	36	-13 622	-13 862
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net de l'exercice		70 045	53 352

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Nord Est, 79 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A..

Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28% de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du Nord Est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en «Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A. où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en «Comptes créditeurs de la clientèle».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les «avances» (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement

de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites «avances miroirs» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A..

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine «monétaire» des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques «Opérations internes au Crédit Agricole».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A..

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A. de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2011

1.3.1. Opération de rachat et annulation de CCA

Suite à l'Assemblée Spéciale des Porteurs de CCA du 23 septembre 2011, la Caisse régionale a procédé au rachat et à l'annulation simultanée

de 465 000 CCA. Sur la base d'un prix de rachat de 131,70 € (prix de référence du CCA à cette date), l'impact sur la réduction des capitaux propres s'élève à 61 millions d'euros, dont 7 millions d'euros en capital social et 54 millions d'euros en primes d'émission.

1.3.2. Charges de rectification fiscale et provision pour litige

Au cours de l'exercice 2011, la Caisse régionale a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2008 et 2009. Au 31 décembre 2011, au regard de la proposition de rectification reçue de l'administration fiscale, la Caisse régionale a comptabilisé une charge de 2,1 millions d'euros au titre des redressements acceptés et une provision de 3,5 millions d'euros au titre des redressements contestés. En tenant compte des reprises de provisions liées à ces redressements (déductions fiscales de +1,4 million d'euros), l'impact net du redressement ressort à -4,2 millions d'euros.

1.3.3. Cessions de créances

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale a procédé à la cession d'un portefeuille de créances douteuses compromises sur de la clientèle de type «particuliers» et «professionnels» (pour environ 27 millions d'euros de valeur brute), provisionnées à 100% pour un montant global reçu de +5,1 millions d'euros. A ce montant, s'ajoute un montant de +1,5 million d'euros perçu de la CAMCA au titre de l'exclusion du périmètre de garantie de ces créances cédées. Net des mouvements de dépréciation sur 2011 (-9 millions d'euros), l'impact en résultat s'élève donc à environ -2 millions d'euros.

1.3.4. Provisions collective et filière

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à un changement d'estimation comptable relatif au mode calculatoire de la provision pour risques homogènes. Elle applique le modèle de provisionnement collectif Bâle II défini par le Groupe Crédit Agricole en retenant les créances notées de H à V pour la banque de détail et les créances notées de E+ à F pour la banque des entreprises (après l'exclusion des créances douteuses, de celles de moins d'un an et de celles incluses dans la provision Filière).

Le coefficient correcteur appliqué à l'EL retenu est celui proposé par la méthode Groupe V.5 (basée sur la DRAC moyenne agrégée par classe de notation et pondérée des encours éligibles aux provisions collectives). Ce coefficient correcteur est appliqué uniformément à l'ensemble de la base provisionnable constituée des créances dégradées. La version Arcade V5.2, intégrant le calcul des coefficients correcteur créance par créance, sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2012. Il est à noter qu'à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudential, les paramètres du modèle de mesure des risques de la Banque de détail ont été revus pour revenir aux modalités de calibrage des taux de perte pratiquées en 2007. Cette évolution du dispositif Bâle II et des risques de Crédit de la Caisse régionale, dénommée «retour arrière», a été réalisée par la Caisse régionale au 30 juin 2011.

En outre, dans l'attente des développements permettant de gérer automatiquement la convergence complète CDL/Défaut avec des outils de périodicité identique, la Caisse régionale constitue une provision spécifique sur l'ensemble des créances en défaut non CDL en appliquant un taux de 75% correspondant à son taux de provisionnement CDL par défaut à l'encours brut. En contrepartie, la provision collective pour risque homogène est corrigée en excluant ces créances en défaut non CDL.

Au 31/12/2011, sur la base d'ARCADE au 30/11/2011, l'encours brut (avant CFF) des défauts non CDL est de 22,6 millions d'euros pour un EL de 10,8 millions d'euros. La provision constituée concerne la banque de détail pour 16,9 millions d'euros.

1.3.5. Portefeuille de placement

Au cours du premier semestre 2010, la Caisse régionale a acquis auprès de sa filiale NECAP des titres de placement émis par la clientèle de la Caisse régionale. Ces titres, dépréciés à hauteur de 15,5 millions d'euros sur l'exercice 2010, ont fait l'objet d'une reprise dans les comptes de la Caisse régionale au 31 décembre 2011 sur la base de nouvelles informations disponibles (notamment la réalisation d'une transaction récente dans le même secteur d'activité).

1.3.6. Opération Switch

Dans le cadre de l'opération «Switch» réalisée entre les Caisses régionales et CA S.A., la Caisse régionale du Nord Est a apporté une garantie de 548 millions d'euros et un dépôt de garantie de 185 millions d'euros. Les remboursements d'avances d'actionnaires et T3CJ associés s'élèvent à 155 millions d'euros.

1.4 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2011

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2011 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 - CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues

et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 49 612 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 44 295 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole du Nord Est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 - PORTEFEUILLE-TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : «Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1. Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des «investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole du Nord Est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés», de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans

une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - IMMOBILISATIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée «en magasin».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable	
- Gros œuvre	Linéaire	30 ans
- Second œuvre	Linéaire	20 ans
- Installations techniques	Linéaire	10 ans
- Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat

2.5 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres

de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif «Dettes subordonnées».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : «Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,

- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission. Le Crédit Agricole du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées dans la rubrique «Commissions (charges)».

2.6 - PROVISIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Depuis le 31 décembre 2005, le Crédit Agricole du Nord Est n'enregistre plus de «Fonds pour risques bancaires généraux».

2.8 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction, au sens du règlement CRB 90-15 modifié, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé. Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 - OPÉRATIONS EN DEVICES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées aux conditions de fin de mois de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole du Nord Est est nulle au 31 décembre 2011.

2.10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision

lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 et 23.

2.11 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 2 juin 2009 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 - AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante). Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite « chapeau » pour les Cadres de Direction et pour les administrateurs,
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel,
- indemnités de fin de carrière pour les Cadres de Direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et les produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

2.14 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

La Caisse régionale du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
- à vue	169	0	0	0	169	0	169	225
- à terme	55	171	1 033	219	1 478	6	1 484	1 701
Prêts subordonnés	0	0	0	2 229	2 229	12	2 241	5 059
Total	224	171	1 033	2 448	3 876	18	3 894	6 985
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							3 894	6 985
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	581 924	0	0	0	581 924	270	582 194	446 579
Comptes et avances à terme	591 342	414 125	740 922	676 045	2 422 434	22 008	2 444 442	1 948 203
Prêts subordonnés	0	0	0	45 000	45 000	33	45 033	45 083
Total	1 173 266	414 125	740 922	721 045	3 049 358	22 311	3 071 669	2 439 865
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							3 071 669	2 439 865

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 47 274 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 71 956 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 4.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	16 835	160	0	0	16 995	202	17 197	13 818
Autres concours à la clientèle	1 426 447	1 839 154	6 269 577	6 334 618	15 869 796	87 114	15 956 910	16 150 552
Comptes ordinaires débiteurs	76 405	0	0	0	76 405	1 302	77 707	130 255
Dépréciations							-243 990	-212 871
Valeur nette au bilan							15 807 824	16 081 754

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 14 970 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 576 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 402 886 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 2 108 959 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 49 612 milliers d'euros contre 44 295 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 4.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2011	31/12/2010
- France (y compris DOM-TOM)	15 818 965	16 035 887
- Autres pays de L'U.E.	115 964	142 948
- Autres pays d'Europe	20 749	19 977
- Amérique du Nord	2 190	2 475
- Amérique Centrale et Latine	329	369
- Afrique et Moyen-Orient	3 857	4 347
- Asie et Océanie (hors Japon)	1 142	1 082
- Japon	0	0
- Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	15 963 196	16 207 085
Créances rattachées	88 618	87 540
Dépréciations	-243 990	-212 871
Valeur nette au bilan	15 807 824	16 081 754

NOTE 4.3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours au 31/12/2011	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 809 857	108 827	45 074	73 040	30 522
- Agriculteurs	3 496 895	56 241	18 286	39 241	15 382
- Autres professionnels	1 126 517	68 012	28 453	48 278	23 026
- Sociétés financières	447 033	149	136	129	121
- Entreprises	4 180 509	106 569	38 081	78 275	30 053
- Collectivités publiques	934 927	86	0	66	0
- Autres agents économiques	56 076	5 645	712	4 961	710
Total	16 051 814	345 529	130 742	243 990	99 814

Encours au 31/12/2010	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 824 298	119 190	40 184	79 423	25 378
- Agriculteurs	3 506 087	34 777	20 457	29 068	17 999
- Autres professionnels	1 176 158	53 179	29 032	40 110	23 764
- Sociétés financières	500 333	139	139	122	122
- Entreprises	4 313 459	92 892	34 275	63 444	25 566
- Collectivités publiques	922 778	0	0	0	0
- Autres agents économiques	51 512	718	715	704	702
Total	16 294 625	300 895	124 802	212 871	93 531

	31/12/2011				31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilés					0
<i>.dont surcote restant à amortir</i>					0
<i>.dont décote restant à amortir</i>					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)					
Emis par organismes publics					
Autres émetteurs		52 877		154 390	207 267
<i>.dont surcote restant à amortir</i>					
<i>.dont décote restant à amortir</i>					
Créances rattachées		2 229		3 453	5 022
Dépréciations		-686		0	-9 387
Valeur nette au bilan	0	54 420	0	157 843	220 648
Actions et autres titres à revenu variable		113 422			113 927
Créances rattachées					
Dépréciations		-19 326		-19 326	-22 750
Valeur nette au bilan	0	94 096	0	94 096	90 177
Total	0	148 516	0	157 843	310 825
Valeurs estimatives	0	171 790	0	147 084	322 008
Plus-values latentes 31/12/2011	0	25 503	0	0	25 503
31/12/2010	0	9 603	0	6 602	16 205

(1) Dont 75 532 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 75 499 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2011 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 25 503 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 9 603 milliers d'euros au 31/12/2010. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse, ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus et moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -7 306 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 6 602 milliers d'euros au 31/12/2010.

NOTE 5.1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (hors effets publics)

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	31/12/2011	31/12/2010
- Administrations et banques centrales (y compris Etats)(1)	0	0
- Etablissements de crédit	175 167	193 137
- Sociétés financières	69 099	71 271
- Collectivités locales	0	0
- Entreprises, assurances et autres clientèles	62 093	46 417
Valeur nette au bilan	306 359	310 825

(1) Le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de titres de dettes souveraines.

NOTE 5.2 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	178 932	0	0	178 932	196 395	0	0	196 395
Titres non cotés (1)	28 335	0	113 422	141 757	28 618	0	112 927	141 545
Créances rattachées	5 682	0	0	5 682	5 022	0	0	5 022
Dépréciations	-686	0	-19 326	-20 012	-9 387	0	-22 750	-32 137
Valeur nette au bilan	212 263	0	94 096	306 359	220 648	0	90 177	310 825

(1) La répartition des parts d'OPCVM détenues par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est (69 098 milliers d'euros) est la suivante :
 - OPCVM français : 49 716 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 49 716 milliers d'euros,
 - OPCVM étrangers : 19 382 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 19 382 milliers d'euros.

Au 31/12/2011, la Caisse régionale du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (fonds dédiés notamment).
 La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires		
- OPCVM obligataires		
- OPCVM actions	68 741	78 674
- OPCVM autres	357	357
TOTAL	69 098	79 031

NOTE 5.3 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 900	688	90 372	114 307	207 267	5 682	212 949	230 035
Effets publics et valeurs assimilées							0	0
Valeur brute							212 949	230 035
Dépréciations							-686	-9 387
Valeur nette au bilan							212 263	220 648

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus 2011		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB-CA ou produits financiers HT du dernier exercice connu	Résultats bénéficiés ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans les établissements de crédit

- Autres parts dans les entreprises liées

Cofinep SAS	31/12/2011	14 002	5 252	100 %	14 002	14 002	0	0	1 206	2 239	3 000
Nord Est Champagne											
Agro Partenaires SAS	31/12/2011	100 000	6 129	100 %	106 080	105 950	57 000	0	7 520	3 166	0
Nord Est Développement SAS	31/12/2011	30 000	-6 504	100 %	29 975	23 472	0	0	1 165	-381	0
Nord Est Optimmo SAS	31/12/2011	10 000	-1 460	100 %	17 083	8 034	27 000	0	4 583	-1 461	0
					167 140	151 458	84 000	0			3 000

Sacam Avenir SAS	31/12/2010	88 436	-21	3,51 %	4 004	4 004	0	0	3	0	0
Sacam Développement SAS	31/12/2010	730 622	33 894	3,94 %	28 769	28 769	13 455	0	38 563	11 653	834
Sacam Fireca SAS	30/06/2011	22 510	694	3,73 %	1 666	634	0	0	1	-177	0
Sacam International SAS	31/12/2010	807 036	-28 484	3,99 %	35 938	25 225	0	0	17 327	-28 179	0
Sacam Participations SAS	31/12/2010	62 558	4 500	3,94 %	2 856	2 856	0	0	2 386	1 894	0
Belgium Ca SAS	31/12/2011	385 460	5 737	45,00 %	173 457	173 457	3 500	0	23 963	23 360	9 990
Rue La Boétie SAS	31/12/2010	2 394 380	14 379 270	4,00 %	685 169	685 169	38 244	0	966 668	568 510	23 914
					931 859	920 114	55 199	0			34 738

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans des établissements de crédit

- Autres parts dans les entreprises liées

- Autres titres de participation

					99	99	0				
					2 075	1 176	5				
					12 663	11 371	1 354				
					14 837	12 646	1 359				
Total parts dans les entreprises liées et participations					1 113 836	1 084 218	140 558				

NOTE 6.1 - VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	169 215	155 932	174 204	158 315
Titres cotés				
Avances consolidables	84 005	84 005	64 880	64 122
Créances rattachées	723	724	251	251
Dépréciations	-16 580		-21 468	
Valeur nette au bilan	237 363	240 661	217 867	222 688
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	944 621	1 319 429	803 251	1 184 543
Titres cotés				
Avances consolidables	56 553	56 553	168 079	168 078
Créances rattachées	228	228	242	242
Dépréciations	-13 036		-5 650	
Sous-total titres de participation	988 366	1 376 210	965 922	1 352 863
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 303	4 301	4 303	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables	2 726	0	2 744	0
Créances rattachées	12	13	7	7
Dépréciations	-2 728		-2 746	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 313	4 314	4 308	4 308
Valeur nette au bilan	992 679	1 380 524	970 230	1 357 171
Total des titres de participation	1 230 042	1 621 185	1 188 097	1 579 859
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 118 138		981 758	
Titres cotés	0		0	
Total	1 118 138		981 758	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	174 204	4 759	9 748		169 215
Avances consolidables	64 880	30 370	11 245		84 005
Créances rattachées	251	472			723
Dépréciations	-21 468	-2 677	-7 565		-16 580
Valeur nette au bilan	217 867	32 924	13 428		237 363
Titres de participations et autres titres détenus à long terme					
Titres de participations					
Valeurs brutes	803 251	142 561	1 191		944 621
Avances consolidables	168 079	156 120	267 646		56 553
Créances rattachées	242		14		228
Dépréciations	-5 650	-7 424	-38		-13 036
Sous-total titres de participation	965 922	291 257	268 813		988 366
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 303				4 303
Avances consolidables	2 744		18		2 726
Créances rattachées	7	5			12
Dépréciations	-2 746		-18		-2 728
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 308	5	0		4 313
Valeur nette au bilan	970 230	291 262	268 813		992 679
Total	1 188 097	324 186	282 241		1 230 042

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 415		332		3 083
Amortissements et dépréciations	-1 749		-204		-1 545
Valeur nette au bilan	1 666		128		1 538
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	147 753	10 038	6 460		151 331
Amortissements et dépréciations	-91 421	-7 386	-4 960		-93 847
Valeur nette au bilan	56 332	2 652	1 500		57 484
Total	57 998	2 652	1 628		59 022

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	16 370	3 421
- Comptes de stock et emplois divers	0	0
- Comptes de règlement	6 513	13 672
- Débiteurs divers	146 133	146 246
Valeur nette au bilan	169 016	163 339
COMPTES DE RÉGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	67 514	16
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	853	1 964
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	17 343	9 203
- Autres produits à recevoir	57 415	55 892
- Charges à répartir	3 028	1 666
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeur nette au bilan	146 153	68 741
Total	315 169	232 080

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	212 871	146 618	112 003	3 496		243 990
Sur opérations sur titres	32 137	10 784	22 909			20 012
Sur valeurs immobilisées	31 406	10 458	7 824			34 040
Sur autres actifs	309	8 796	1 622			7 483
Total	276 723	176 656	144 358	3 496		305 525

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011					Dettes rattachées	Total	31/12/2010 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	6 164				6 164		6 164	5 343
- à terme			87 127	7 229	94 356	118	94 474	10 430
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	6 164	0	87 127	7 229	100 520	118	100 638	15 773
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	107 330				107 330	2 940	110 270	96 913
Comptes et avances à terme	2 172 516	2 183 738	3 835 776	2 560 881	10 752 911	33 890	10 786 801	10 653 151
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	2 279 846	2 183 738	3 835 776	2 560 881	10 860 241	36 830	10 897 071	10 750 064
Total	2 286 010	2 183 738	3 922 903	2 568 110	10 960 761	36 948	10 997 709	10 765 837

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011					31/12/2010		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 824 753				2 824 753	419	2 825 172	2 709 472
Comptes d'épargne à régime spécial								
- à vue	56 698				56 698		56 698	45 145
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
- à vue	37 571				37 571		37 571	45 037
- à terme	152 418	387 682	1 734 209	849 269	3 123 578	65 386	3 188 964	2 631 098
Valeur au bilan	3 071 440	387 682	1 734 209	849 269	6 042 600	65 805	6 108 405	5 430 752

NOTE 11.2 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2011	31/12/2010
- Particuliers	3 493 859	3 186 234
- Agriculteurs	211 830	671 775
- Autres professionnels	36 159	189 465
- Sociétés financières	1 356 809	19 223
- Entreprises	54 681	1 184 000
- Collectivités publiques	774 474	39 678
- Autres agents économiques	180 593	140 377
Valeur au bilan	6 108 405	5 430 752

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011					31/12/2010		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	452	4 257	29 676		34 385	1 455	35 840	29 226
Titres de créances négociables (1)	583 140	99 550	20 000	176 928	879 618	3 642	883 260	1 408 765
Valeur au bilan	583 592	103 807	49 676	176 928	914 003	5 097	919 100	1 437 991

(1) Dont 20 000 milliers d'euros émis à l'étranger.

NOTE 13 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	9	9
- Comptes de règlement et de négociation	904	1 114
- Crédoeurs divers	108 474	121 973
- Versements restant à effectuer sur titres	24 246	24 634
Valeur au bilan	133 633	147 730
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	22 412	46 891
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	317
- Produits constatés d'avance	52 832	48 797
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	20 096	12 475
- Autres charges à payer	84 801	57 120
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeur au bilan	180 143	165 600
Total	313 776	313 330

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions de passif						
- engagements de retraite (1)	1 438		739	699		0
- primes médailles du travail	1 743		157			1 586
- engagements par signature	9 200	1 707		2 453		8 454
- risques fiscaux (2)	682	3 559		80		4 161
- impôts différés (3)	739		246			493
- risques de crédit (4)	111 734	16 942		14 589		114 087
- risques opérationnels (5)	10 116	1 013	1 179	36		9 914
- risques de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	15 260	140		2 580		12 820
- participations	0					0
- litiges (7)	6 276	959	121	4 613		2 501
- risques d'irrécoouvrabilité sur titres illiquides (8)	16 368			16 368		0
- risques sur instruments financiers	0	6 604				6 604
- autres risques et charges	17 462	8 942	372	2 007		24 025
Valeur au bilan	191 018	39 866	2 814	43 425		184 645

(1) Provisions sur indemnités dues aux salariés en fin de carrière.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provisions pour impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(4) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles 'Bâle II'.

(5) Provisions sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(6) Voir note 15 ci-après.

(7) Provisions sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(8) La Caisse régionale a opté pour une couverture des risques d'irrécoouvrabilité sur ses titres alternatifs illiquides, ce risque étant défini comme le risque de dégradation de la valeur de ces actifs par rapport à la dernière information connue (valorisations fournies par les valorisateurs). En l'absence de visibilité sur les potentiels remboursements et compte tenu de la nature des opérations, la Caisse régionale a privilégié une couverture à 100 % de ce risque d'irrécoouvrabilité.

Il est à noter qu'à la demande de l'ACP, nous avons procédé à un reclassement de la provision pour risque d'irrécoouvrabilité. En effet, celle-ci couvrant des éléments d'actifs du bilan (débiteurs divers sur cessions de titres), elle est dorénavant présentée en déduction de cet actif et non plus au passif. Ainsi, les mouvements suivants ont été comptabilisés :

- une reprise de provision de passif pour le solde résiduel, soit 16 M€,

- une dépréciation «nette» de débiteurs divers douteux pour 8 M€.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 228 308 heures dont 203 307 heures n'ayant pas donné lieu à demande.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	60 783	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 294 847	1 277 599
Ancienneté de plus de 10 ans	603 664	644 353
Total plans d'épargne-logement	1 959 294	1 921 952
Total comptes épargne-logement	219 598	234 823
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 178 892	2 156 775

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne-logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	18 360	23 912
Comptes épargne-logement :	51 084	61 663
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	69 444	85 575

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 333	1 240
Ancienneté de plus de 10 ans	10 277	12 950
Total plans d'épargne-logement	11 610	14 190
Total comptes épargne-logement	1 210	1 070
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 820	15 260

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	14 190		2 580	11 610
Comptes épargne-logement	1 070	140		1 210
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 260	140	2 580	12 820

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction. Ces engagements sont couverts par 4 polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica.

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	23 903	22 705
Coûts des services rendus sur la période	1 356	1 188
Coût financier	959	1 182
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		0
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 856	-2 298
Gains / pertes actuariels	30	1 126
Dettes actuarielles au 31/12/N	24 392	23 903

DÉTAILS DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus	1 354	1 188
Coût financier	959	1 182
Rendement attendu des actifs	-758	-659
Amortissement du coût des services passés	24	26
Gains / (pertes) actuariels net		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-1 266	1 404
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	313	3 141

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

	31/12/2011	31/12/2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	22 209	19 814
Rendement attendu des actifs	758	659
Gains / pertes actuariels	1 298	-279
Cotisations payées par l'employeur	1 750	4 313
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 856	-2 298
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	24 159	22 209

Au 31 décembre 2011, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 5,02 % et le taux moyen de rendement des actifs à 3,53 %.

VARIATIONS DE LA PROVISION

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions / actifs au 31/12/N-1	-1 437	-2 609
Cotisations payées par l'employeur	1 750	4 313
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 313	-3 141
(Provisions) / Actifs au 31/12/N	0	-1 437

NOTE 17 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
Dettes subordonnées à terme		13 720	70 000	288 000	371 720	7 482	379 202	283 355
Valeur au bilan		13 720	70 000	288 000	371 720	7 482	379 202	283 355

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 21 569 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 7 411 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Conformément au paragraphe III.1.7 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC, quatre emprunts représentent unitairement plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- un emprunt de 95 000 milliers d'euros, actuellement indexé sur l'indice IPC des Prix à la Consommation Française, à échéance au 30 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian, émis simultanément en juin 2005). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital,
- un emprunt de 70 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,451 %, à échéance au 2 novembre 2016, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian émis simultanément en novembre 2006). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital,
- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Tout amortissement anticipé est soumis à l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital,
- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295%, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Tout amortissement anticipé est soumis à l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

NOTE 18 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	219 913	798 230	346 403	533 190	20 828	1 918 564
Intérêts aux parts et divers versés					-13 070	
Variation des parts sociales						
Emission de CCA						
Affectation du résultat 2009		5 818	1 940		-7 758	
Variation des réserves (impôt sur PVLT)						
Report à nouveau (changements de méthode comptable)						
Résultat de l'exercice 2010					53 352	
Solde au 31 décembre 2010	219 913	804 048	348 343	533 190	53 352	1 958 846
Intérêts aux parts et divers versés					-15 844	
Variation des CCA	-6 975			-54 266		
Affectation du résultat 2010		28 131	9 377		-37 508	
Report à nouveau (changements de méthode comptable)						
Résultat de l'exercice 2011					70 045	
Solde au 31 décembre 2011	212 938	832 179	357 720	478 924	70 045	1 951 806

(1) dont 426 116 milliers d'euros de primes d'émission, dont 52 808 milliers d'euros de primes de fusion.

NOTE 19 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	1 951 806	1 958 846
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	379 202	283 355
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	2 331 008	2 242 201

NOTE 20 - OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse régionale du Nord Est détient des participations directes dans une dizaine de sociétés commerciales et de sociétés civiles.

Les principales opérations réalisées avec lesdites sociétés concernent :

- le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6),
- les avances en compte courant d'associés (cf note 6),
- les comptes ordinaires créditeurs cumulés aux placements d'excédents de trésorerie représentent 44 617 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 21 - TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Au 31 décembre 2011, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS COFINEP, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 17 273 milliers d'euros. L'associé unique a procédé à une augmentation de capital de 3 000 milliers d'euros pour le porter à 14 000 milliers d'euros,

- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 105 951 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 57 000 milliers d'euros,

- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE de Belgique, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 173 457 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 3 500 milliers d'euros. Dans le cadre de la participation au financement de l'acquisition du Réseau CENTEA par CREDIT AGRICOLE de Belgique, les associés de la SAS Belgium CA ont procédé à une augmentation de capital de 257 000 milliers d'euros pour le porter à 385 460 milliers d'euros,

- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 8 034 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 27 000 milliers d'euros, constitue un sous-palier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT et NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER. L'associé unique a procédé à une diminution de capital motivée par des pertes pour 10 252 milliers d'euros et non motivée par des pertes pour 4 748 milliers d'euros.

L'ensemble des opérations réalisées entre la Caisse régionale et ces entités font l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 23 472 milliers d'euros

- SAS NORD EST DIVERSIFICATION, holding du pôle Diversification, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 859 milliers d'euros. L'associé unique a procédé à une augmentation de capital de 512 milliers d'euros en numéraire et de 1 245 milliers d'euros par incorporation du compte courant d'associé puis à une réduction de capital motivée par des pertes pour 1 757 milliers d'euros pour le porter à 1 000 milliers d'euros.

- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 343 milliers d'euros.

- SAS INNOVATION NORD EST a été dissoute le 5 octobre 2011 et l'ensemble de l'actif et du passif ont fait l'objet d'une reprise pour leur valeur comptable dans la comptabilité de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2011, aucun engagement hors-bilan n'a été reçu ou donné par la Caisse régionale du Nord Est.

NOTE 22 - OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

	31/12/2011		31/12/2010	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	2 759	2 757	1 160	1 160
- Devises	1 424	1 424	586	586
- Euros	1 335	1 333	574	574
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	2 759	2 757	1 160	1 160

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2011	Total au 31/12/2010
OPÉRATIONS FERMES				
Opérations de gré à gré (1)				
- Swaps de taux d'intérêt	4 584 701		4 584 701	4 481 662
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- FRA				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Opérations de gré à gré				
- Options de swap de taux				
		achetés		
		vendus		
- Instr. de taux intérêts à terme	200 000	250 641	450 641	200 667
		641	641	667
- Instr. de taux de change à terme		2 377	2 377	
		vendus	2 377	
- Instr. sur actions et indices boursiers à terme		achetés		
		vendus		
- Autres instruments à terme conditionnels				
Dérivés de crédit				
- Contrats de dérivés de crédit		achetés		
		vendus		
Total	4 784 701	256 036	5 040 737	4 682 996

La Caisse régionale n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux, options de swaps de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTE 23.1 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	Total au 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures						
- Options de change						
- Options de taux						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
- F.R.A.						
- Swaps de taux d'intérêt	955 000	1 244 476	2 385 225	955 000	1 244 476	2 385 225
- Caps, Floors, Collars	25	201 256	250 000	25	201 256	250 000
- Forward taux						
- Opérations fermes sur actions et indices						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	955 025	1 445 732	2 635 225	955 025	1 445 732	2 635 225
- Swaps de devises	4 754			4 754		
- Opérations de change à terme	5 516			5 516		
Sous total	10 270			10 270		
Total	965 295	1 445 732	2 635 225	965 295	1 445 732	2 635 225

	Total au 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures						
- Options de change						
- Options de taux						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
- F.R.A.						
- Swaps de taux d'intérêt	150 753	1 947 000	2 383 908	150 753	1 947 000	2 383 908
- Caps, Floors, Collars		201 335			201 335	
- Forward taux						
- Opérations fermes sur actions et indices						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	150 753	2 148 335	2 383 908	150 753	2 148 335	2 383 908
- Swaps de devises						
- Opérations de change à terme	2 320			2 320		
Sous total	2 320			2 320		
Total	153 073	2 148 335	2 383 908	153 073	2 148 335	2 383 908

NOTE 23.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux			0	0
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-53 430	4 584 701	-20 864	4 481 662
- Forward taux			0	0
- Caps, Floors, Collars	4 813	451 282	-2 753	201 334
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	-48 617	5 035 983	-23 617	4 682 996
- Swaps de devises	0	4 754		
- Opérations de change à terme	0	5 516	0	2 320
Sous total	0	10 270	0	2 320
Total	-48 617	5 046 253	-23 617	4 685 316

NOTE 23.3 - INFORMATIONS SUR LES SWAPS

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	0	1 581 263	3 003 438	0

La Caisse régionale n'a opéré aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

NOTE 24 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Au 31 décembre 2011, l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement est mesurée d'une part par la valeur de marché positive de ces instruments et, d'autre part, par le risque de crédit potentiel mesuré au regard du add-on prudentiel (risques fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats).

Le risque pondéré sur instruments financiers à terme se décompose de la manière suivante :

CONTREPARTIE	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau)	26 788	23 086	49 874	9 027	19 355	28 382
- Autres contreparties	0	0	0	0	0	0

* Calculé selon les normes prudentielles Bâle II.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

NOTE 25 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 624 362	2 656 020
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	801 400	0
. Engagements en faveur de la clientèle	2 822 962	2 656 020
Ouverture de crédits confirmés	2 491 354	2 273 335
- Ouverture de crédits documentaires	8 555	0
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 482 799	2 273 335
Autres engagements en faveur de la clientèle	331 608	382 685
Engagements de garantie	980 487	476 414
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	616 826	66 261
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 108	43
Autres garanties	615 718	66 218
. Engagements d'ordre de la clientèle	363 661	410 153
Cautions immobilières	53 270	25 985
Garanties financières	117 616	106 335
Autres garanties d'ordre de la clientèle	192 775	277 833
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 760 170	2 244 153
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle	1 760 018	2 244 001
Engagements de garantie	5 151 159	5 016 145
. Engagements reçus d'établissements de crédit	307 422	265 770
. Engagements reçus de la clientèle	4 843 737	4 750 375
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	290 234	300 960
Autres garanties reçues	4 553 503	4 449 415

Au 31/12/2011, le montant des engagements des garanties données Switch est de 547 989 milliers d'euros.

NOTE 26 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	671 842	647 854
- sur opérations avec les établissements de crédit	1 646	1 869
- sur opérations internes au Crédit Agricole	62 834	41 435
- sur opérations avec la clientèle	596 937	579 093
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 409	19 120
- produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
- sur dettes représentées par un titre	16	5 114
- autres intérêts et produits assimilés	0	1 223
Intérêts et charges assimilés	-505 794	-480 539
- sur opérations avec les établissements de crédit	-324	-433
- sur opérations internes au Crédit Agricole	-322 213	-267 775
- sur opérations avec la clientèle	-150 594	-140 268
- charge nette sur opérations de macro-couverture	-7 469	-44 192
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	-6 350
- sur dettes représentées par un titre	-24 250	-20 766
- autres intérêts et charges assimilées	-944	-755
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés (1)	166 048	167 315

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 379 202 milliers d'euros, il était de 283 355 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27 - REVENUS DES TITRES

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	2 222	8 652	17	143
Livret développement durable				
Titres d'investissement	8 187	9 260		
Opérations diverses sur titres	16	6 321		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			54 847	46 704
Total des revenus sur titres	10 425	24 233	54 864	46 847

NOTE 28 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 450	15	1 435	3 714	28	3 686
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 383	25 221	-1 838	26 515	31 354	-4 839
Sur opérations avec la clientèle	32 677	1 334	31 343	31 380	1 105	30 275
Sur opérations sur titres	0	22	-22	0	45	-45
Sur opérations de change	232	0	232	171	0	171
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	18	0	18	20	0	20
Sur prestations de services financiers	142 441	15 840	126 601	142 160	16 550	125 610
Provision pour risques sur commissions	372	373	-1	2 621	2 253	368
Total produit net des commissions	200 573	42 805	157 768	206 581	51 335	155 246

NOTE 29 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	0	9
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	196	137
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-10 204	-521
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	-10 008	-375

NOTE 30 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux dépréciations	-10 783	-21 463
Reprises de dépréciations	22 909	9 534
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	12 126	-11 929
Plus-values de cessions réalisées	946	5 285
Moins-values de cessions réalisées	-1 749	-2 189
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-803	3 096
Frais d'acquisition	-19	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	11 304	-8 833

NOTE 31 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	3 773	5 127
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	1 581	1 700
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	5 354	6 827
Charges diverses	1 788	3 793
Quote-part des opérations faites en commun	10	47
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	1 798	3 840
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	3 556	2 987

NOTE 32 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements	91 601	91 070
Charges sociales	44 178	45 010
<i>dont charges de retraite</i>	<i>(10 257)</i>	<i>(12 738)</i>
Intéressement et participation	9 740	8 003
Impôts et taxes sur rémunérations	12 553	12 230
Total des charges de personnel	158 072	156 313
Refacturation et transferts de charges de personnel	-15 392	-14 924
Frais de personnel nets	142 680	141 389
Frais administratifs		
Impôts et taxes	11 734	7 855
Services extérieurs et autres frais administratifs	89 914	86 820
Total des charges administratives	101 648	94 675
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 661	-2 051
Frais administratifs nets	99 987	92 624
Charges générales d'exploitation	242 667	234 013

EFFECTIF MOYEN EFFECTIF DANS LA CAISSE RÉGIONALE AU PRORATA DE L'ACTIVITÉ

CATÉGORIES DE PERSONNEL	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	497	496
Non cadres	1 754	1 747
TOTAL	2 251	2 243

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Comité de Direction est de 1 996 milliers d'euros. Le montant des crédits accordés pendant l'exercice à ces mêmes dirigeants est de 927 milliers d'euros.

NOTE 33 - COÛT DU RISQUE

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dépréciations sur créances douteuses	139 787	105 274
Autres provisions et dépréciations	31 128	44 192
Reprises de provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	105 520	104 710
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	42 862	26 009
Variation des provisions et dépréciations	22 533	18 747
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 350	1 528
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	29 135	29 711
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-9 340	-6 581
Autres pertes	1 250	645
Coût du risque	44 928	44 050

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 25 282 milliers d'euros.

dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 3 732 milliers d'euros.

(2) dont 1 300 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 843 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 25 282 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 34 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2011	31/12/2010
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	10 100	12 870
Reprises de dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	7 621	2 804
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 479	-10 066
Plus-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement	0	19
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	386	169
Moins-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 808	1 332
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		0
Solde des plus et moins-values de cessions		
- Sur titres d'investissement	0	19
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 422	-1 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cessions	292	732
- Moins-values de cessions	478	30
Solde en perte ou en bénéfice	-186	702
Résultat net sur actifs immobilisés	-5 087	-10 508

NOTE 35 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2011, la Caisse régionale n'a comptabilisé aucune charge ni produit exceptionnel.

NOTE 36 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

	31/12/2011
- Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3 %)	12 304
- Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel (y compris contribution de 3,3 %)	0
- Crédits d'impôts	-641
- Provision pour charge d'impôt	3 139
- Etalement prêts à taux zéro	-909
- Régularisations sur exercices antérieurs	2 133
- Effet de l'intégration fiscale	-2 404
Total impôt sur les bénéfices	13 622

NOTE 37 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur «Banque de proximité en France». Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

NOTE 38 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2011 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 39 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

	31/12/2011	
Résultat net comptable	70 045	
Report à nouveau créditeur	0	
Résultat à affecter		70 045
Intérêts aux parts sociales	4 239	
Dividendes des C.C.A.	11 027	
Solde disponible		54 779
Réserve légale	41 084	
Réserve facultative	13 695	

NOTE 40 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

	KPMG SA	%	Présence Audit & Conseils	%
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	129	50 %	129	50 %
- Missions spécifiques (émissions parts sociales et CCA)		50 %		50 %
Total	129	50 %	129	50 %

Ces honoraires (hors frais et débours) se rapportent à l'exercice 2011.
Les montants sont hors TVA récupérable.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims
Capital social : 212 937 810 euros au 31/12/2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité dont les modalités de calcul sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 29 février 2012

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé



Paris, le 29 février 2012

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin
Associé



V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

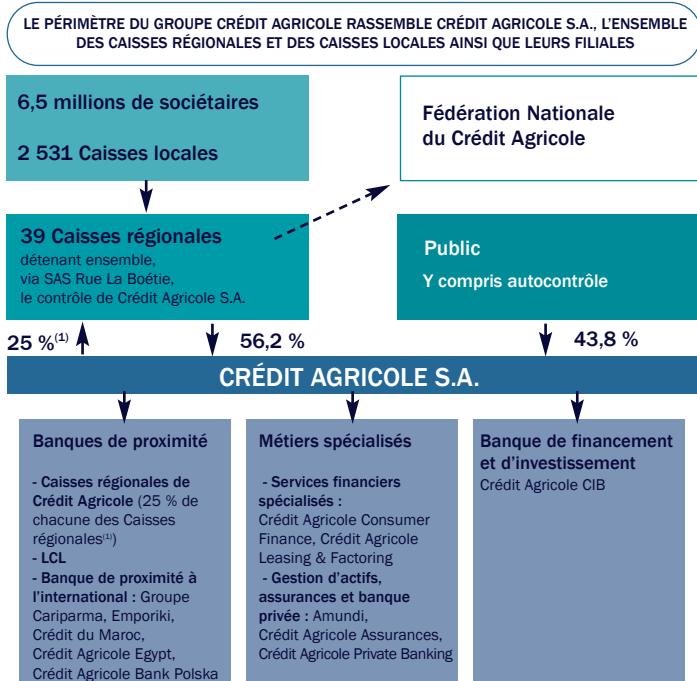
1 - CADRE GENERAL

1.1. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A.. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Activités et filiales spécialisées : Capital Investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions.

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans les états financiers de Crédit Agricole S.A..

1.2. Présentation juridique de l'entité et relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

1.3. Autres relations internes

Au 31 décembre 2011, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS COFINEP, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 17 273 milliers d'euros. L'associé unique a procédé à une augmentation de capital de 3 000 milliers d'euros pour le porter à 14 000 milliers d'euros,
 - SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 105 951 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 57 000 milliers d'euros,
 - SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE de BELGIQUE, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 173 457 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 3 500 milliers d'euros.
- Dans le cadre de la participation au financement de l'acquisition du Réseau CENTEA par CREDIT AGRICOLE de BELGIQUE, les associés de la SAS BELGIUM CA ont procédé à une augmentation de capital de 257 000 milliers d'euros pour le porter à 385 460 milliers d'euros,
- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 8 034 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 27 000 milliers d'euros, constitue un sous-palier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT et NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER (cette dernière entité a été intégrée pour la première fois au 31 décembre 2011). L'associé unique a procédé à une diminution de capital motivée par des pertes pour 10 252 milliers d'euros et non motivée par des pertes pour 4 748 milliers d'euros.

L'ensemble des opérations réalisées entre la Caisse régionale et ces entités fait l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 23 472 milliers d'euros,
- SAS NORD EST DIVERSIFICATION, holding du pôle Diversification, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 859 milliers d'euros. L'associé unique a procédé à une augmentation de capital de 512 milliers d'euros en numéraire et de 1 245 milliers d'euros par incorporation du compte courant d'associé puis à une réduction de capital motivée par des pertes pour 1 757 milliers d'euros pour le porter à 1 000 milliers d'euros,
- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 343 milliers d'euros,
- SAS INNOVATION NORD EST a été dissoute le 5 octobre 2011 et l'ensemble de l'actif et du passif ont fait l'objet d'une reprise pour leur valeur comptable dans la comptabilité de la Caisse Régionale.

2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

2.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
+ Intérêts et produits assimilés	3.4.1	1 004 799	831 499
- Intérêts et charges assimilées	3.4.1	-716 555	-581 651
+ Commissions (produits)	3.4.2	230 665	225 251
- Commissions (charges)	3.4.2	-47 850	-52 461
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.4.3	-12 959	16 714
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4.4-3.6.4	9 983	38 551
+ Produits des autres activités	3.4.5	24 290	18 544
- Charges des autres activités	3.4.5	-1 717	-7 309
PRODUIT NET BANCAIRE		490 656	489 138
- Charges générales d'exploitation	3.4.6-3.7.1-3.7.4	-349 764	-290 347
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.4.7	-13 347	-13 630
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		127 545	185 161
- Coût du risque	3.4.8	-56 634	-52 971
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 911	132 190
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.4.9	-515	-1 157
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		529	0
RESULTAT AVANT IMPOT		70 925	131 033
- Impôts sur les bénéficiaires	3.4.10	-19 260	-31 942
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		51 665	99 091
- Intérêts minoritaires		-7 744	-5 810
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		43 921	93 281

2.2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du groupe		43 921	93 281
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		24 032	-13 159
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		664	74
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		24 696	-13 085
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	3.4.11	24 696	-13 085
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		68 617	80 196
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		7 744	5 810
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		76 361	86 006

Les montants sont présentés nets d'impôts.

2.3. Bilan actif consolidé au 31 décembre 2011

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	3.6.1	199 902	108 221
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.6.2	49 399	11 730
Instruments dérivés de couverture	3.3.2-3.3.4	55 263	27 080
Actifs financiers disponibles à la vente	3.6.4-3.6.6	2 486 235	1 933 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.3.1-3.3.3-3.6.5-3.6.6	3 667 689	2 572 877
Prêts et créances sur la clientèle	3.3.1-3.3.3-3.6.5-3.6.6	21 292 456	18 219 997
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		251 388	49 169
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6.6-3.6.8	152 848	169 965
Actifs d'impôts courants et différés	3.6.10	88 305	70 340
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6.11	328 064	237 534
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéficiaires différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	3.6.12	1 368	1 534
Immobilisations corporelles	3.6.13	115 994	67 564
Immobilisations incorporelles	3.6.13	6 139	2 799
Ecarts d'acquisition	3.2.3	50 499	41 807
TOTAL DE L'ACTIF		28 745 549	23 513 865

2.4. Bilan passif consolidé au 31 décembre 2011

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	3.6.1	95	35
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.6.2	43 120	12 571
Instruments dérivés de couverture	3.3.2-3.3.4	330 020	112 058
Dettes envers les établissements de crédit	3.3.3-3.6.7	11 223 062	11 025 230
Dettes envers la clientèle	3.3.1-3.3.3-3.6.7	11 712 290	7 440 958
Dettes représentées par un titre	3.3.2-3.3.3-3.6.9	1 994 567	1 836 340
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		42 107	-35 687
Passifs d'impôts courants et différés	3.6.10	9 742	16 874
Comptes de régularisation et passifs divers	3.6.11	382 991	326 122
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions	3.6.14	80 007	89 033
Dettes subordonnées	3.3.2-3.3.3-3.6.9	518 888	372 517
TOTAL DETTES		26 336 889	21 196 051
Capitaux propres		2 408 660	2 317 814
- Capitaux propres part du Groupe		2 204 272	2 196 663
. Capital et réserves liées		680 360	737 357
. Réserves consolidées	2.5	1 468 381	1 379 110
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 610	-13 085
. Résultat de l'exercice		43 921	93 281
- Intérêts minoritaires		204 388	121 151
TOTAL DU PASSIF		28 745 549	23 513 865

2.5. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et réserves liées		Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net - Part du Groupe	Total des capitaux propres - Part du Groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	208 435	1 892 195	2 100 630	8 870	39 929	2 149 429	98 209	2 247 638
Variation de capital	-4 357		-4 357			-4 357		
Dividendes versés en 2010 - hors groupe					-13 044	-13 044		
Affectation du résultat 2009		26 885	26 885		-26 885	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-22 028		-22 028		
Résultat au 31/12/2010					93 281	93 281	5 810	
Autres variations		-6 691	-6 691	73		-6 618	17 132	
Capitaux propres au 31 décembre 2010	204 078	1 912 389	2 116 467	-13 085	93 281	2 196 663	121 151	2 317 814
Variation de capital	4 865	-61 859	-56 994			-56 994		
Dividendes versés en 2011 - hors groupe					-15 959	-15 959		
Affectation du résultat 2010		77 322	77 322		-77 322	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				24 695		24 695		
Résultat au 31/12/2011					43 921	43 921	7 744	
Autres variations *		11 946	11 946			11 946	75 493	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	208 943	1 939 798	2 148 741	11 610	43 921	2 204 272	204 388	2 408 660

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres, part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2011) s'élèvent à 2 204 millions d'euros contre 2 197 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 7 millions d'euros. Cette évolution est à rapprocher des mouvements suivants :

- réduction du capital social et des primes liées pour 57 millions d'euros, notamment suite à l'opération de rachat-annulation de CCA sur la Caisse régionale,
- distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010 pour 16 millions d'euros,
- hausse des gains latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente pour 24 millions d'euros,
- constatation du résultat 2011 pour 44 millions d'euros.

* La ligne «Autres variations» qui représente 12 millions d'euros de capitaux propres - part du Groupe correspond principalement au retraitement des réserves consolidées suite à l'évolution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale envers sa filiale Crédit Agricole de Belgique (12,4 millions d'euros).

2.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille «actifs financiers disponibles à la vente» sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	70 925	131 033
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 346	13 767
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-529	0
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	81 421	53 232
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Résultat net des activités d'investissement	2 937	452
+/- Résultat net des activités de financement	21 986	12 613
+/- Autres mouvements	45 993	-30 170
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	165 144	49 894
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 179 944	-968 580
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 229 262	473 135
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	129 205	593 892
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-108 657	-6 567
- Impôts versés	-46 590	-12 908
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	23 276	78 972
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	259 355	259 899
+/- Flux liés aux participations (1)	-463 907	-118
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19 005	-7 050
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-482 912	-7 168
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	403 843	-10 040
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	91 848	109 675
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	495 691	99 635
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	272 134	352 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	570 624	218 258
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	108 086	117 434
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	462 538	100 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	842 758	570 624
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	199 671	108 086
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	643 087	462 538
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	272 134	352 366

* composé du solde net des postes «Caisses et banques centrales» hors intérêts courus, tel que détaillé en note 3.6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains» et «comptes et prêts au jour le jour sains» tels que détaillés en note 3.6.5. et des postes «comptes ordinaires créditeurs» et «comptes et emprunts au jour le jour» tels que détaillés en note 3.6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations portent notamment sur :
 - la trésorerie acquise lors de l'entrée et la variation de périmètre de l'entité Crédit Agricole de Belgique pour 72 millions d'euros (suite à l'acquisition de Centéa),
 - les décaissements liés aux acquisitions de titres de participation consolidés (Centéa) pour 526 millions d'euros,
 - les décaissements liés aux acquisitions de titres de participation non consolidés pour 15 millions d'euros,
 - les encaissements liés aux cessions de titres de participations non consolidés pour 5 millions d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement :
 - les encaissements reçus par Crédit Agricole de Belgique lui permettant de financer pour 526 millions d'euros l'acquisition de Centéa,
 - la diminution des capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est pour 57 millions d'euros suite à l'opération de rachat - annulation de CCA,
 - le versement de dividendes par l'entité consolidante à ses actionnaires hors groupe, à hauteur de 16 millions d'euros pour l'année 2011,
 - le versement de dividendes par Crédit Agricole de Belgique à ses actionnaires hors groupe pour 43 millions d'euros.

(3) Au cours de l'année 2011, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 91,8 millions d'euros.

3 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

3.1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite «carve out»), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE n° 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC19, relatif à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC 13.	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers.	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

3.1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

3.1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

3.1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

3.1.3.2.1. Titres à l'actif

3.1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

3.1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole de Belgique a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- un crédit dont la valeur comptable représente 1 912 milliers d'euros au 31/12/2011, et ceci dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie «Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature» et sont évalués en mark-to-market.

3.1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

3.1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

3.1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres».

3.1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Au travers de la détention à 100% de la Holding SAS Rue La Boétie, les Caisses régionales détiennent plus de 50% du capital de Crédit Agricole S.A.. Par ailleurs Crédit Agricole S.A., organe central des Caisses régionales, détient 25% du capital de ces dernières. Selon cette structure mutualiste du groupe Crédit Agricole, les titres non cotés SAS Rue La Boétie sont essentiels à la constitution du Groupe. Par conséquent, des critères de dépréciation spécifiques ont été définis et seront dorénavant : une baisse de valeur supérieure à 50% ou observée depuis plus de 10 ans.

Cette évolution est sans impact sur les états financiers du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

3.1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» et «Prêts et créances». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

3.1.3.2.2. Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et «Actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie «Prêts et créances», si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» vers les catégories «Actifs financiers disponibles à la vente» ou «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance», si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par groupe Crédit Agricole du Nord Est en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 3.9.

3.1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

3.1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie «Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature» et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.1.3.2.4.1. Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en «Prêts et créances» sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement

de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

3.1.3.2.4.1.1. Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

3.1.3.2.4.1.2. Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- les dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre de Bâle II, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- les autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

3.1.3.2.4.2. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés» et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20

3.1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole du Nord Est, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

3.1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des «Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 3.6.14.

3.1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

3.1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite «carve out»).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour

les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

3.1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

3.1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

3.1.3.2.8.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours "mid-price" (milieu des fourchettes des cotations disponibles) comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

3.1.3.2.8.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

3.1.3.2.8.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie

3.1.3.2.8.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur

un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

3.1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

3.1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

3.1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable, classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

3.1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

3.1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels» ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

3.1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 3.6.14.

3.1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

3.1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

3.1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

3.1.3.4.2.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 3.7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense

d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

3.1.3.4.2.2. Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

3.1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 «Paiements en actions et assimilés» impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des «réserves consolidées part du Groupe».

3.1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôts sur le bénéfice» du compte de résultat.

3.1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droit contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

	Non amortissable
- Foncier	
- Gros œuvre	30 ans
- Second œuvre	20 ans
- Installations techniques	10 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

3.1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

3.1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique «commissions» et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- . le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

- . il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- . le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

3.1.3.10. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

3.1.3.11. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

3.1.4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, l'entité dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

3.1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier. Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 79 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

3.1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est, détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles

deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

3.1.4.1.3. Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par l'entité, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entité selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entité obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc,
- l'entité a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », l'entité a délégué ses pouvoirs de décision,
- l'entité a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ou,
- l'entité conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de fonds de ce type.

3.1.4.1.4. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

3.1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

3.1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

3.1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

3.1.4.5. Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1^{er} janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'ajustement de douze mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;

- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur,

- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs,

- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur autres actifs», sinon ils sont enregistrés dans le poste «Charges générales d'exploitation».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique «Ecart d'acquisition» lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique «Participations dans les entreprises mises en équivalence» lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe"; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

3.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 3.12.

3.2.1. PRINCIPALES OPÉRATIONS EXTERNES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent, les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Sur l'exercice 2011, la filiale Crédit Agricole de Belgique a procédé, dans le cadre de sa croissance externe, à l'acquisition de CENTEA, filiale de KBC, pour 527 millions d'euros. Le financement de l'opération a en partie été réalisé à hauteur de 257 millions d'euros par le Groupe Crédit Agricole France sous forme de capital (via la SAS Belgium CA, détenue à 45% par la Caisse régionale du Nord Est). Cette opération est sans impact sur le pourcentage de contrôle de la Caisse régionale sur CAB (22,50%) mais modifie le pourcentage d'intérêt qui évolue de 30% à 37,83% entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

Ainsi, l'ensemble des éléments d'actifs, de passifs et de compte de résultat de Crédit Agricole de Belgique sont désormais retenus à hauteur de 37,83% dans les comptes de l'entité consolidante. Il est à noter qu'aucun nouvel écart d'acquisition n'a été constaté dans le cadre de cette croissance externe.

3.2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille «Actifs financiers disponibles à la vente», sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement. Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS INNOVATION NORD EST (1)		100,00 %	2 588	100,00 %
SAS NORD EST DEVELOPPEMENT (2)	23 472	100,00 %	23 850	100,00 %

(1) Cette entité a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans les comptes de la Caisse régionale en date du 5 octobre 2011.

(2) Cette entité ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. L'impact sur la structure des états financiers est présumé significatif s'il excède 1 % du total bilan de la Caisse régionale qui détient ses titres.

NB : Il est à noter que les titres de participation de la SAS Rue La Boétie, détenus à hauteur de 4 % par la Caisse régionale du Nord Est, représentent un montant de 693 712 milliers d'euros, soit 84,8 % du total des titres de participation non consolidés.

3.2.3. ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2010 BRUT	31/12/2010 NET	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2011 BRUT	31/12/2011 NET
- Keytrade	21 047	21 047					5 493	26 540	26 540
- Europabank	11 057	11 057					3 199	14 256	14 256
- CA Belge	9 995	9 703						9 995	9 703
- Nord Est Optimmo	988	0						988	0
Total	43 087	41 807					8 692	51 779	50 499

	31/12/2009 BRUT	31/12/2009 NET	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2010 BRUT	31/12/2010 NET
- Keytrade	21 047	21 047						21 047	21 047
- Europabank	11 057	11 057						11 057	11 057
- CA Belge	9 995	9 703						9 995	9 703
- Nord Est Optimmo					-988		988	988	0
Total	42 099	41 807			-988		988	43 087	41 807

(1) Le montant de 8 692 milliers d'euros constaté dans la colonne «autres mouvements» concerne la variation du pourcentage d'intérêt de 30% à 37,83% pour les écarts d'acquisition du palier Crédit Agricole de Belgique.

3.3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par la Direction des risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre «facteurs de risque», comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf. rapport de gestion pages 9 à 14)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	49 399	11 730
Instruments dérivés de couverture	55 263	27 080
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 483 210	963 383
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	595 838	132 831
Prêts et créances sur la clientèle	21 292 456	18 219 997
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	152 848	169 965
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	23 629 014	19 524 986
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	3 568 532	3 100 107
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	459 186	467 591
Provisions - Engagements par signature	- 8 456	-9 199
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 019 262	3 558 499
TOTAL Exposition nette	27 648 276	23 083 485

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 270	
Prêts et créances sur la clientèle	230 421	274 237
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

CONCENTRATIONS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2011				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	2				2
Banques centrales					
Etablissements de crédit	595 838				595 838
Institutions non établissements de crédit	1 404 586	217	-181	0	1 404 405
Grandes entreprises	5 035 697	157 367	-99 422	-21 015	4 915 260
Clientèle de détail	15 286 905	408 123	-207 136	-106 980	14 972 789
Total * (1)	22 323 028	565 707	-306 739	-127 995	21 888 294
Valeurs au bilan					21 888 294

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 199 milliers d'euros.

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

	31/12/2010				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	213				213
Banques centrales					
Etablissements de crédit	132 324				132 324
Institutions non établissements de crédit	1 299 718	118	-102		1 299 616
Grandes entreprises	5 264 449	125 521	-66 642	-19 972	5 177 835
Clientèle de détail	11 928 611	277 492	-161 622	-103 838	11 663 151
Total *	18 625 315	403 131	-228 366	-123 810	18 273 139
Créances rattachées nettes					79 689
Valeurs au bilan					18 352 828

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 7 603 milliers d'euros.

PRÊTS ET CRÉANCES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2011	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit *
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 912	0
Clientèle de détail		
Total	1 912	0
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		

* La valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31/12/2010. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	6
Institutions non établissements de crédit	194 994	239 650
Grandes entreprises	2 087 123	1 826 402
Clientèle de détail	1 282 490	1 029 999
Total	3 564 607	3 096 057
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	58 508	627
Institutions non établissements de crédit	6 551	8 842
Grandes entreprises	321 687	388 154
Clientèle de détail	36 227	45 484
Total	422 973	443 107

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	8 042	42
Institutions non établissements de crédit	70 433	41 229
Grandes entreprises	1 659 878	1 296 656
Clientèle de détail	9 973 937	6 026 720
Total (1)	11 712 290	7 364 647
Dettes rattachées		76 311
Valeur au bilan	11 712 290	7 440 958

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 111 708	348 070	-246 301	-92 577	15 772 830
Autres pays de l'UE	6 163 915	217 231	-60 156	-35 418	6 068 341
Autres pays d'Europe	26 781	64	-7		26 774
Amérique du Nord	11 455	264	-253		11 202
Amériques Centrale et du Sud	609	5	-3		606
Afrique et Moyen Orient	5 780	47	-14		5 766
Asie et Océanie (hors Japon)	2 695	24	-5		2 690
Japon	85	2			85
Organismes supranationaux					
Total * (1)	22 323 028	565 707	-306 739	-127 995	21 888 294
Valeur au bilan					21 888 294

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 199 milliers d'euros.

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 263 946	287 362	-199 458	-121 266	15 943 222
Autres pays de l'UE	2 330 095	115 241	-28 763	-2 544	2 298 788
Autres pays d'Europe	22 057	28			22 057
Amérique du Nord	3 181	464	-125		3 056
Amériques Centrale et du Sud	368				368
Afrique et Moyen Orient	4 494	36	-20		4 474
Asie et Océanie (hors Japon)	1 174				1 174
Japon					
Organismes supranationaux					
Total *	18 625 315	403 131	-228 366	-123 810	18 273 139
Créances rattachées nettes					79 689
Valeur au bilan					18 352 828

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 7 603 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 774 629	2 628 115
Autres pays de l'UE	788 969	467 145
Autres pays d'Europe	735	697
Amérique du Nord	63	25
Amériques Centrales et du Sud	14	2
Afrique et Moyen Orient	100	55
Asie et Océanie (hors Japon)	97	18
Japon		
Total	3 564 607	3 096 057
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	363 161	409 712
Autres pays de l'UE	57 699	31 713
Autres pays d'Europe	2 081	1 650
Amérique du Nord		
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	32	32
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	422 973	443 107

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	6 078 231	6 874 091
Autres pays de l'UE	5 587 184	472 284
Autres pays d'Europe	17 498	6 739
Amérique du Nord	6 873	3 042
Amériques Centrale et du Sud	2 023	750
Afrique et Moyen Orient	10 982	5 373
Asie et Océanie (hors Japon)	9 020	2 313
Japon	479	55
Organismes supra-nationaux		
Total (1)	11 712 290	7 364 647
Dettes rattachées		76 311
Valeur au bilan	11 712 290	7 440 958

(1) Au 31/12/2011, les montants incluent les dettes rattachées.

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2011					31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres					4 202		29 383
Instruments de dette					9 952		3 766
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit					9 290		2 697
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises					662		1 069
Clientèle de détail							
Prêts et avances	772 889	18 087	39 670		830 646	258 966	434 733
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	151 986				151 986	36	181
Grandes entreprises	353 537	5 005	17 084		375 626	57 944	120 436
Clientèle de détail	267 366	13 082	22 586		303 034	200 986	314 116
Total	772 889	18 087	39 670		830 646	273 120	467 882
Garanties non affectées							

	31/12/2010					31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						10 629	9 915
Instruments de dette						8 347	5 296
Administrations centrales						3 976	482
Banques centrales							
Etablissements de crédit						3 690	3 095
Institutions non établissements de crédit							900
Grandes entreprises						681	819
Clientèle de détail							
Prêts et avances	743 120	5 811	17 112		766 043	174 765	368 678
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit	321				321		
Institutions non établissements de crédit	74 303		4		74 307	16	112
Grandes entreprises	398 864	84	481		399 429	58 879	91 172
Clientèle de détail	269 632	5 727	16 627		291 986	115 870	277 394
Total	743 120	5 811	17 112		766 043	193 741	383 889
Garanties non affectées							

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	26 788	23 086	49 874	9 027	19 355	28 382
Risques sur les autres contreparties				3		3
Total	26 788	23 086	49 874	9 030	19 355	28 385
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	26 788	23 086	49 874	9 030	19 335	28 365
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total	26 788	23 086	49 874	9 030	19 335	28 365
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation		-1 530	-1 530			
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	26 788	21 556	48 344	9 030	19 335	28 365

* Calculé selon les normes prudentielles Bâle II.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. rapport de gestion pages 15 à17)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2011			31/12/2010	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	2 798	7 189	36 339	46 326	26 380
. Options de taux		68	4 303	4 371	
. Caps-floors-collars			4 566	4 566	700
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	2 798	7 257	45 208	55 263	27 080
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	2 798	7 257	45 208	55 263	27 080

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2011			31/12/2010	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	2 733	60 840	263 634	327 207	112 058
. Options de taux					
. Caps-floors-collars		2 813		2 813	
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	2 733	63 653	263 634	330 020	112 058
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	2 733	63 653	263 634	330 020	112 058

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2011			31/12/2010	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts		6 046	27 063	33 109	9 036
. Options de taux			512	512	
. Caps-floors-collars			12 311	12 311	3
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total		6 046	39 886	45 932	9 039
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan		6 046	39 886	45 932	9 039

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2011			31/12/2010	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	265	4 930	34 259	39 454	12 566
. Options de taux			226	226	
. Caps-floors-collars			3 437	3 437	3
. Autres instruments conditionnels					
Instruments de devises et or :					
. Options de change				3	
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	265	4 930	37 922	43 120	12 569
. Opérations de change à terme					2
Valeur nette au bilan	265	4 930	37 922	43 120	12 571

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, ni en 2010, ni en 2011.

OPÉRATION SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	10 955 215	5 890 872
. Futures		1 672
. FRA	4 481	33 636
. Swaps de taux d'intérêts	7 339 065	5 654 229
. Options de taux	1 881 296	
. Caps-floors-collars	1 730 373	201 335
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	4 752	1 168
. Opérations fermes de change		
. Options de change	4 752	1 168
Autres instruments :	297 822	175 044
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés de crédit		
. Autres	297 822	175 044
Sous total	11 257 789	6 067 084
. Opérations de change à terme	5 516	2 320
Total	11 263 305	6 069 404

Risque de change

(cf. rapport de gestion page 21)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	28 538 026	28 541 457	23 306 244	23 306 223
Autres devises de l'UE	43 429	40 702	41 411	41 429
USD	143 663	141 879	148 703	148 678
JPY	333	359	372	237
Autres devises	20 098	21 152	17 135	17 298
Total bilan	28 745 549	28 745 549	23 513 865	23 513 865

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	4 982	507 143	1 575	4 506	364 478	1 575
Autres devises de l'UE						
Total	4 982	507 143	1 575	4 506	364 478	1 575

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf. rapport de gestion pages 21 à 22)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 681 572	416 326	838 410	731 381	3 667 689
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 890 816	2 117 434	7 455 039	10 263 900	21 727 189
Total (1)	3 572 388	2 533 760	8 293 449	10 995 281	25 394 878
Dépréciations					-434 733
Valeur nette au bilan					24 960 145

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 565 244	318 024	422 060	254 569	2 559 897
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 050 659	2 015 040	6 796 264	7 631 027	18 492 990
Total	3 615 903	2 333 064	7 218 324	7 885 596	21 052 887
Créances rattachées					108 665
Dépréciations					-368 678
Valeur nette au bilan					20 792 874

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 537 075	2 200 443	3 901 983	2 583 561	11 223 062
Dettes envers la clientèle	4 071 474	418 701	1 823 960	5 398 155	11 712 290
Total (1)	6 608 549	2 619 144	5 725 943	7 981 716	22 935 352
Valeur au bilan					22 935 352

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 382 142	2 432 181	3 819 082	2 369 881	11 003 286
Dettes envers la clientèle	3 427 658	276 578	1 633 373	2 027 039	7 364 648
Total	5 809 800	2 708 759	5 452 455	4 396 920	18 367 934
Dettes rattachées					98 254
Valeur au bilan					18 466 188

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	113 367	282 109	608 437	115 294	1 119 207
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables	573 877	99 550	20 000	176 929	870 356
Emprunts obligataires	12			4 992	5 004
Autres dettes représentées par un titre					
Total (1)	687 256	381 659	628 437	297 215	1 994 567
Valeur au bilan					1 994 567
DETTES SUBORDONNEES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	11 225	22 976	90 740	392 357	517 298
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 590				1 590
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total (1)	12 815	22 976	90 740	392 357	518 888
Valeur au bilan					518 888

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	20 002	62 477	303 809	41 963	428 251
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables	348 156	842 200	20 000	176 918	1 387 274
Emprunts obligataires				4 506	4 506
Autres dettes représentées par un titre					
Total	368 158	904 677	323 809	223 387	1 820 031
Dettes rattachées					16 309
Valeur au bilan					1 836 340
DETTES SUBORDONNEES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	9 809	2 571	37 006	315 092	364 478
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575				1 575
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	11 384	2 571	37 006	315 092	366 053
Dettes rattachées					6 464
Valeur au bilan					372 517

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
GARANTIES FINANCIERES DONNEES	10 646				10 646

Aucune garantie financière en risque donnée par maturité au 31/12/2010.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3.2. «risque de marché».

3.3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. rapport de gestion page 22)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	55 263	330 020	8 733 632	27 080	112 058	
Capitaux propres					5 890 872	
Change			4 752		3 488	
Crédit						
Matières premières						
Autres			297 822		175 044	
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER						
Total instruments dérivés de couverture	55 263	330 020	9 036 206	27 080	112 058	
					6 069 404	

3.3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. rapport de gestion pages 23 à 25)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défailant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds

propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole du Nord Est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	1 878 964	1 765 661
Fonds propres complémentaires (tier 2)	236 807	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	2 115 771	1 765 661

En application de la réglementation, le Crédit Agricole du Nord Est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2011, comme en 2010, le Crédit Agricole du Nord Est répond aux exigences réglementaires.

3.4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 807	2 411
Sur opérations internes au Crédit Agricole	57 199	34 966
Sur opérations avec la clientèle	782 445	692 408
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	45 334	33 697
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 062	9 174
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	106 574	58 430
Sur opérations de location-financement	378	413
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	1 004 799	831 499
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 177	-2 605
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-315 356	-259 984
Sur opérations avec la clientèle	-162 600	-140 797
Sur dettes représentées par un titre	-52 346	-32 159
Sur dettes subordonnées	-21 659	-12 459
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-158 141	-132 377
Sur opérations de location-financement	-1 251	-1 270
Autres intérêts et charges assimilées	-25	
Charges d'intérêts	-716 555	-581 651

(1) dont 12 524 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 11 790 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) dont 13 276 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 11 114 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

3.4.2. COMMISSIONS NETTES

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 450	-15	1 435	3 713	-28	3 685
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 383	-25 221	-1 838	26 515	-31 354	-4 839
Sur opérations avec la clientèle	52 735	-1 708	51 027	45 644	-1 442	44 202
Sur opérations sur titres		-22	-22		-45	-45
Sur opérations de change	232		232	171		171
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 384	-2 577	3 807	6 516	-2 893	3 623
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	139 873	-18 287	121 586	136 607	-16 677	119 930
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	6 608	-20	6 588	6 085	-22	6 063
Produits nets des commissions	230 665	-47 850	182 815	225 251	-52 461	172 790

3.4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	-16 043	-3 962
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option	593	-173
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
(hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 801	1 511
Résultat de la comptabilité de couverture	690	19 338
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-12 959	16 714

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	31 712	31 711	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 453	10 259	11 194
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	10 259	21 452	-11 193
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	202 292	201 603	689
Variations de juste valeur des éléments couverts	162 161	43 965	118 196
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	40 131	157 638	-117 507
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	234 004	233 314	690

	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	15 929	15 927	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 677	12 213	-8 536
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	12 252	3 714	8 538
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	78 061	58 725	19 336
Variations de juste valeur des éléments couverts	40 705	39 817	888
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	37 356	18 908	18 448
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	93 990	74 652	19 338

3.4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	33 829	36 194
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	-4 438	2 556
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-19 408	-217
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		18
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9 983	38 551

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.4.8.

(2) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2011 concernent principalement les actions ordinaires FSN1 pour 17 332 milliers d'euros et le titre CFO PREMIUM EQUITY pour 1 347 milliers d'euros.

3.4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		5
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-110	-186
Autres produits (charges) nets	22 683	11 416
Produits (charges) des autres activités	22 573	11 235

3.4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	185 969	167 766
Impôts et taxes	16 285	9 303
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	147 510	113 278
Charges d'exploitation	349 764	290 347

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 549 milliers d'euros liés à la certification des comptes et 141 milliers d'euros HT pour les autres honoraires directement liés à leur mission.

3.4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	13 241	9 788
- immobilisations corporelles	11 411	9 242
- immobilisations incorporelles	1 830	546
Dotations aux dépréciations	106	3 842
- immobilisations corporelles	358	
- immobilisations incorporelles	-252	3 842
Total	13 347	13 630

3.4.8. COÛT DU RISQUE

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-199 881	-169 662
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-2 575	-518
Prêts et créances	-182 789	-159 858
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-8 820	-90
Engagements par signature	-1 708	-4 259
Risques et charges	-3 989	-4 937
Reprises de provisions et de dépréciations	142 307	114 137
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	5 486	1 864
Prêts et créances	108 931	87 014
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	1 559	5
Engagements par signature	2 452	336
Risques et charges	23 879	24 918
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-57 574	-55 525
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-5 402	-848
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 299	-1 524
Récupérations sur prêts et créances amortis	9 339	6 581
Décote sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature	-1 576	-1 493
Autres pertes	-122	-162
Coût du risque	-56 634	-52 971

3.4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-515	711
Plus-values de cession	342	742
Moins-values de cession	-857	-31
Titres de capitaux propres consolidés		-1 868
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		-1 868
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes sur autres actifs	-515	-1 157

3.4.10. IMPÔTS

CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-17 147	-27 488
Charge d'impôt différé	-2 113	-4 454
Charge d'impôt de la période	-19 260	-31 942

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

31/12/2011	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	70 397	36,10%	25 413
Effet des différences permanentes			1 174
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-623
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-5 138
Effet de l'imposition à taux réduit			-2 020
Effet des autres éléments			454
Taux et charge effectif d'impôt		27,36 %	19 260

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

31/12/2010	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	131 033	34,43 %	45 115
Effet des différences permanentes			-10 636
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-110
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			39
Effet de l'imposition à taux réduit			-2 280
Effet des autres éléments			-186
Taux et charge effectif d'impôt		24,38 %	31 942

3.4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi
Variation de juste valeur		1 772			1 772
Transfert en compte de résultat		22 260			22 260
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				664	664
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)		24 032		664	24 696
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)		24 032		664	24 696
Variation de juste valeur		-22 028			-22 028
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				73	73
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-22 028	0	73	-21 955
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-22 028	0	73	-21 955

(1) les données «total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente» se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	36 192	-27 461
Impôt	-12 160	5 506
Total net	24 032	-21 955

3.5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de la Caisse régionale du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier de la Caisse régionale du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la «banque de proximité en France». La Caisse régionale est donc considérée comme étant «mono métier».

3.6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif *
Caisse	60 609		47 147	
Banques centrales	139 293	95	61 074	35
Valeur au bilan	199 902	95	108 221	35

* Les données 2010 ont été corrigées.

3.6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	45 932	9 039
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 467	2 691
Valeur au bilan	49 399	11 730
<i>Dont titres prêtés</i>	0	0

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	45 932	9 039
Valeur au bilan	45 932	9 039

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle	1 912	1 469
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 555	1 222
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	3 467	2 691

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	43 120	12 571
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	43 120	12 571

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	43 120	12 571
Valeur au bilan	43 120	12 571

3.6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

3.6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	1 017 968	16 295	-5 539	392 362	6 848	2 572
Obligations et autres titres à revenu fixe	465 241	4 798	-18 541	571 021	8 393	22 575
Actions et autres titres à revenu variable	184 896	42 399	-11 930	166 075	9 581	27 869
Titres de participation non consolidés	818 130	19 143	-18 473	803 790	22 618	13 089
Total des titres disponibles à la vente	2 486 235	82 635	-54 483	1 933 248	47 440	66 105
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 486 235	82 635	-54 483	1 933 248	22 618	66 105
Impôts		-18 718	12 063		8 342	13 848
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		63 917	-42 420		39 098	52 257

(1) Dont 32 989 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

3.6.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2011	31/12/2010
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et prêts	593 597	127 279
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	70 592	30 064
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 241	5 045
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	595 838	132 324
Créances rattachées		508
Dépréciations		
Valeur nette	595 838	132 832
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	582 195	446 427
Comptes et avances à terme	2 444 442	1 935 965
Prêts subordonnés	45 033	45 000
Titres non cotés sur un marché actif	181	180
Total (1)	3 071 851	2 427 572
Créances rattachées		12 473
Dépréciations		
Valeur nette	3 071 851	2 440 045
Valeur nette au bilan	3 667 689	2 572 877

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2011	31/12/2010
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
Créances commerciales	37 263	14 781
Autres concours à la clientèle	21 463 814	18 073 991
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	14 970	58 600
Titres non cotés sur un marché actif	29 933	3 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	59 639	177 877
Comptes ordinaires débiteurs	74 113	126 840
Total (1)	21 679 732	18 455 665
Créances rattachées		95 684
Dépréciations	-433 291	-367 564
Valeur nette	21 246 441	18 183 785
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	47 457	37 326
Total (1)	47 457	37 326
Créances rattachées		
Dépréciations	-1 442	-1 114
Valeur nette	46 015	36 212
Valeur nette au bilan	21 292 456	18 219 997

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale du Nord Est a apporté 4 108 127 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 3 752 621 milliers d'euros en 2010. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Nord Est a apporté :

- 2 517 619 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 431 011 milliers d'euros en 2010,

- 536 660 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 732 872 milliers d'euros en 2010,

- 275 201 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 315 738 milliers d'euros en 2010,

- 778 646 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 273 000 milliers d'euros en 2010.

3.6.6. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	367 564	32 395	189 619	-149 754		-6 533	433 291
- dont dépréciations collectives	123 810	666	22 468	-18 949			127 995
Opérations de location financement	1 114	291	1 251	-378		-836	1 442
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	15 210	1 444	21 982	-5 488		0	33 148
Autres actifs financiers	335		8 868	-1 655		-16	7 532
Total des dépréciations des actifs financiers	384 223	34 130	221 720	-157 275		-7 385	475 413

	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	334 672		166 646	128 044		-5 710	367 564
- dont dépréciations collectives	88 808		39 732	4 730			123 810
Opérations de location financement	1 174		1 271	413		-918	1 114
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	10 604		735	1 864		5 735	15 210
Autres actifs financiers	360	29	90	144			335
Total des dépréciations des actifs financiers	346 810	29	168 742	130 465		-893	384 223

3.6.7. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2011	31/12/2010
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et emprunts	434 341	363 969
- dont comptes ordinaires créditeurs	7 512	6 700
- dont comptes et emprunts au jour le jour	2	
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	434 341	363 969
Dettes rattachées		856
Total	434 341	364 825
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	1 920	7 254
Comptes et avances à terme	10 786 801	10 632 064
Sous-total (1)	10 788 721	10 639 318
Dettes rattachées		21 087
Total	10 788 721	10 660 405
Valeur au bilan	11 223 062	11 025 230

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	3 615 802	3 100 019
Comptes d'épargne à régime spécial	4 622 856	1 587 781
Autres dettes envers la clientèle	3 473 425	2 676 847
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	207	
Total (1)	11 712 290	7 364 647
Dettes rattachées		76 311
Valeur au bilan	11 712 290	7 440 958

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

3.6.8. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	152 848	169 965
Total	152 848	169 965
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	152 848	169 965

3.6.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2011	31/12/2010
DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	1 119 207	428 251
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	870 356	1 387 274
Emprunts obligataires	5 004	4 506
Autres dettes représentées par un titre		
Total (1)	1 994 567	1 820 031
Dettes rattachées		16 309
Valeur au bilan	1 994 567	1 836 340
DETTE SUBORDONNEES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	517 313	364 478
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575	1 575
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	518 888	366 053
Dettes rattachées		6 464
Valeur au bilan	518 888	372 517

(1) Au 31/12/2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Emission de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Nord Est.

La Caisse régionale a notamment émis un bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295%, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Tout amortissement anticipé est soumis à l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

3.6.10. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS ET DIFFÉRÉS

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	19 679	13 502
Impôts différés	68 626	56 838
Total actifs d'impôts courants et différés	88 305	70 340
Impôts courants	1 600	16 875
Impôts différés	8 142	-1
Total passifs d'impôts courants et différés	9 742	16 874

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	57 013	0	66 702	1 971
- Charges à payer non déductibles	650		426	
- Provisions pour risques et charges non déductibles	45 768		57 598	
- Autres différences temporaires	11 326	731	8 678	1 971
Impôts différés / Réserves latentes	-7 687	116	1 036	3 790
- Actifs disponibles à la vente	1 318	9 196	1 036	3 790
- Couvertures de Flux de Trésorerie				
- Gains et pertes / Ecart actuariels	75			
Impôts différés / Résultat	19 300	8 026	33 443	38 581
Effet des compensations	-123 933	-123 933	-44 343	-44 343
Total impôts différés	68 626	8 142	56 838	-1

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

3.6.11. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	197 944	179 886
Comptes de stocks et emplois divers	14 848	13 001
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	176 584	153 213
Comptes de règlements	6 512	13 672
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	130 120	57 648
Comptes d'encaissement et de transfert	70 102	16
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		1
Produits à recevoir	57 664	54 913
Charges constatés d'avance	2 352	2 718
Autres comptes de régularisation	2	
Valeur nette au bilan	328 064	237 534

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	218 618	171 402
Comptes de règlements	904	1 114
Créditeurs divers	193 469	145 653
Versement restant à effectuer sur titres	24 245	24 635
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	164 373	154 720
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	22 411	46 888
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	
Produits constatés d'avance	53 193	48 918
Charges à payer	88 767	58 914
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	382 991	326 122

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

3.6.12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	2 397			-58			2 339
Amortissements et dépréciations	-863		-115	7			-971
Valeur nette au bilan	1 534		-115	-51			1 368

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	2 403			-6			2 397
Amortissements et dépréciations	-730		-137	4			-863
Valeur nette au bilan	1 673		-137	-2			1 534

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

3.6.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	175 159	59 414	15 602	-7 115		243 060
Amortissements et dépréciations (1)	-107 595	-12 954	-11 768	5 320	-69	-127 066
Valeur nette au bilan	67 564	46 460	3 834	-1 795	-69	115 994
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	15 244	1 964	4 964	-848		21 324
Amortissements et dépréciations	-12 445	-1 773	-1 831	864		-15 185
Valeur nette au bilan	2 799	191	3 133	16		6 139

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	168 640	6 899	8 611	-8 991		175 159
Amortissements et dépréciations (1)	-105 208	-1 437	-9 242	8 293	-1	-107 595
Valeur nette au bilan	63 432	5 462	-631	-698	-1	67 564
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	11 962	4 267	7 079	-8 064		15 244
Amortissements et dépréciations	-8 852	-140	-4 388	935		-12 445
Valeur nette au bilan	3 110	4 127	2 691	-7 129		2 799

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

3.6.14. PROVISIONS

	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	15 260		140		-2 580			12 820
Risques d'exécution des engagements par signature	9 199		1 708		-2 452		1	8 456
Risques opérationnels	10 116		1 013	-1 179	-36			9 914
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	7 790	2 757	438	-896	-1 434		225	8 880
Litiges divers et risques fiscaux (2)	7 011	244	4 651	-155	-4 693			7 058
Participations								
Restructurations								
Autres risques	39 657	2 680	10 697	-706	-19 380		-69	32 879
Total	89 033	5 681	18 647	-2 936	-30 575		157	80 007

(1) Dont 7 294 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 3.7.4, dont 1 586 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Au 31 décembre 2011, les litiges divers (2 652 milliers d'euros) ont été regroupés avec les litiges fiscaux (4 406 milliers d'euros).

	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	12 750		6 580		-4 070			15 260
Risques d'exécution des engagements par signature	5 277		4 259		-336		-1	9 199
Risques opérationnels	9 621		4 457	-2 345	-1 617			10 116
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 833	263	121	-1 215	-165		-47	7 790
Litiges divers	7 901	5	690	-448	-1 821		2	6 329
Risques fiscaux	2 010			-337	-991			682
Participations								
Restructurations								
Autres risques	54 694	575	8 499	-751	-23 340		-20	39 657
Total	101 086	843	24 606	-5 096	-32 340		-66	89 033

(1) Dont 6 047 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 3.7.4, dont 1 743 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

PROVISION EPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	60 783	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 294 847	1 277 599
Ancienneté de plus de 10 ans	603 664	644 353
Total plans d'épargne-logement	1 959 294	1 921 952
Total comptes épargne-logement	219 597	234 823
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 178 891	2 156 775

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	18 360	23 912
Comptes épargne-logement	51 084	61 663
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	69 444	85 575

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 333	1 240
Ancienneté de plus de 10 ans	10 280	12 950
Total plans d'épargne-logement	11 613	14 190
Total comptes épargne-logement	1 207	1 070
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 820	15 260

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	14 190		2 580		11 610
Comptes épargne-logement :	1 070	140			1 210
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 260	140	2 580		12 820

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe «Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole» de la partie «cadre juridique et financier» de l'annexe aux comptes individuels (Note 1.2).

3.6.15. CAPITAUX PROPRES

3.6.15.1. Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil

d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA CAISSE RÉGIONALE

	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 766 262	57 714	522 714	6 301 262	44,4 %
Dont part du Public	2 851 145	0	389 256	2 461 889	17,3 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 811 999		63 447	3 748 552	26,4 %
Dont part Caisses locales	103 118	57 714	70 011	90 821	0,7 %
Parts sociales	7 894 592	40	40	7 894 592	55,6 %
Dont 79 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	53,5 %
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	305 455	40	40	305 455	2,1 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	
Total	14 660 854	57 754	522 754	14 195 854	100 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital s'élève à 212 938 milliers d'euros.

3.6.15.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement

des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

3.6.15.3. Dividendes et intérêts aux parts sociales

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2008, 2009, 2010 et prévue pour 2011, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Taux
2008	2,05 euros	4,50 %
2009	1,25 euro	3,895 %
2010	1,75 euro	3,38 %
Prévu 2011	1,75 euro	3,58 %

DIVIDENDES ET INTÉRÊTS AUX PARTS SOCIALES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 959 milliers d'euros en 2011.

3.6.15.4. Affectation du résultat social de la Caisse régionale du Nord Est

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Nord Est du 23 Mars 2012. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du code monétaire et financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2011 :

- Résultat 2011	70 044 887,13 euros
- Intérêts aux parts sociales	4 239 396,00 euros
- Dividendes CCA	11 027 208,50 euros
- Solde disponible	54 778 282,63 euros

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

- ¾ du solde disponible à la réserve légale	41 083 711,97 euros
- Réserve facultative	13 694 570,66 euros
- Total	54 778 282,63 euros

3.6.16. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en «Indéterminé».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

31/12/2011					
Indéterminé	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	199 902				199 902
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			9 513	39 886	49 399
Instruments dérivés de couverture	1 242	1 556	7 257	45 207	55 263
Actifs financiers disponibles à la vente	1 098 756	60 991	73 599	483 132	2 486 235
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	1 681 573	416 326	838 410	3 667 689
Prêts et créances sur la clientèle	68 024	1 766 377	2 073 225	7 317 828	10 067 002
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	251 388				251 388
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 341	688	41 319	105 501	152 848
Total actifs financiers par échéance	1 418 168	3 715 426	2 565 394	8 984 084	11 472 110
Banques centrales	95				95
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		265	4 930	37 925	43 120
Instruments dérivés de couverture	144	2 589	63 653	263 634	330 020
Dettes envers les établissements de crédit	6	2 537 072	2 200 443	3 901 983	2 583 558
Dettes envers la clientèle	4 513 320	4 071 474	418 701	1 823 960	884 835
Dettes représentées par un titre		687 257	381 659	628 437	297 214
Dettes subordonnées		12 815	22 976	90 740	392 357
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	42 107				42 107
Total passifs financiers par échéance	4 555 433	7 308 857	3 026 633	6 513 703	4 459 523

31/12/2010					
Indéterminé	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	108 221				108 221
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	108	3	2 701	8 918	11 730
Instruments dérivés de couverture	700	279	8 288	17 813	27 080
Actifs financiers disponibles à la vente	978 604	74 670	84 429	469 675	325 870
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 578 224	318 024	422 060	254 569
Prêts et créances sur la clientèle	24 086	2 040 247	1 976 896	6 694 283	7 484 485
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)		49 169			49 169
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		9 832	8 743	38 958	112 432
Total actifs financiers par échéance	1 002 690	3 861 171	2 388 374	7 635 965	8 204 087
Banques centrales	35				35
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	79	3	6 395	6 094	12 571
Instruments dérivés de couverture	583	1 942	27 805	81 728	112 058
Dettes envers les établissements de crédit		2 404 085	2 432 181	3 819 082	2 369 882
Dettes envers la clientèle	1 533 049	3 503 969	276 577	1 633 374	493 989
Dettes représentées par un titre		384 467	904 677	323 809	223 387
Dettes subordonnées		17 848	2 571	37 006	315 092
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)		-35 687			-35 687
Total passifs financiers par échéance	1 533 049	6 275 379	3 617 951	5 847 471	3 490 172

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en «≤ 3 mois» a été réaffecté à la colonne «indéterminé».

3.7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

3.7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	106 967	96 654
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 615	9 309
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	5 603	4 619
Autres charges sociales	41 323	36 874
Intéressement et participation	9 740	8 003
Impôts et taxes sur rémunération	12 721	12 308
Total charges de personnel	185 969	167 767

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 005 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 1 198 milliers d'euros au 31/12/2010.
Dont médailles du travail pour 200 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 183 milliers d'euros au 31/12/2010.

3.7.2. EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

	31/12/2011	31/12/2010
Effectifs		
France	2 373	2 243
Etranger	518	287
Total	2 891	2 530

3.7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

3.7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes actuarielles au 31/12/n-1	42 615	36 263
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	2 291	1 794
Coût financier	1 798	1 793
Cotisations employés	94	72
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	2 249	
Prestations versées (obligatoire)	-3 233	-3 334
(Gains) / pertes actuariels	445	2 154
Dettes actuarielles au 31/12/n	46 259	38 742

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus	2 291	1 794
Coût financier	1 798	1 793
Rendement attendu des actifs	-1 336	-1 098
Amortissement du coût des services passés	24	-12
Gains / (pertes) actuariels net		439
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 777	2 916

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	37 277	30 688
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	1 336	1 098
Gains / (pertes) actuariels	-158	303
Cotisations payées par l'employeur	3 188	5 285
Cotisations payées par les employés	94	72
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	1 542	
Prestations payées par le fonds	-3 112	-3 288
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	40 167	34 158

POSITION NETTE

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes actuarielles fin de période	-46 259	-38 742
Coût services passés (modification de régimes) non reconnus	231	
Juste valeur des actifs fin de période	40 167	34 158
Position nette (passif) / actif fin de période	-5 861	-4 584

ELÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN SORIE ET COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

	31/12/2011	31/12/2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	603	1 405
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	603	1 405
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-1 111	-113

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	4,76 %	4,18 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,89 %	3,87 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 %	2 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) 2% pour l'ensemble des salariés, hormis le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent, pour la Caisse régionale du Nord Est, que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 561 milliers d'euros, soit - 4,38%

- une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 605 milliers d'euros, soit + 4,72%.

3.7.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 586 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2011 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 9 740 milliers d'euros.

3.7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Durant l'année 2011, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 1 996 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	4 369 932	3 100 107
Engagements en faveur d'établissements de crédits	805 325	4 050
Engagements en faveur de la clientèle	3 564 607	3 096 057
Ouverture de crédits confirmés	3 149 413	2 696 166
- Ouverture de crédits documentaires	8 556	5 821
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 140 857	2 690 345
Autres engagements en faveur de la clientèle	415 194	399 891
Engagements de garantie	1 039 798	509 369
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	616 826	66 261
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 108	43
Autres garanties	615 718	66 218
Engagements d'ordre de la clientèle	422 972	443 108
- Cautions, avals et autres garanties (1)		53 583
- Cautions immobilières	51 536	24 471
- Garanties de remboursement de crédit (1)		106 335
- Garanties financières	175 354	
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	196 082	258 719
Autres engagements donnés	4 815 004	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	1 774 770	2 255 416
Engagements reçus d'établissements de crédits	1 774 770	2 255 416
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	10 169 257	6 006 764
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 068 411	845 630
Engagements reçus de la clientèle	9 100 846	5 161 134
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	884 458	460 749
- Autres garanties reçues	8 216 388	4 700 385

Les lignes Cautions, avals et autres garanties et Garanties de remboursement de crédit sont désormais regroupées au niveau de la ligne «Garanties Financières».

Dans le cadre du dispositif Switch mis en place entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale du Nord Est, la garantie octroyée représente 547 989 milliers d'euros.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Nord Est.

3.9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

3.9.1. PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE

Les reclassements hors de la catégorie «actifs financiers détenus à des fins de transaction» ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

3.9.2. RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Comme les exercices précédents, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

3.10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

3.10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 667 689	3 667 856	2 572 877	2 572 877
Prêts et créances sur la clientèle	21 292 456	21 519 987	18 219 997	18 715 964
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	152 848	152 848	169 965	169 965
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	11 223 062	11 224 438	11 025 230	11 184 199
Dettes envers la clientèle	11 712 290	11 713 540	7 440 958	7 441 908
Dettes représentées par un titre	1 994 567	2 027 371	1 836 340	1 844 934
Dettes subordonnées	518 888	522 443	372 517	371 384

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

3.10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

3.10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	45 932		45 265	667
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	0			
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	45 932		45 265	667
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 467			3 467
Créances sur la clientèle	1 912			1 912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 555			1 555
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 555			1 555
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 486 235	1 245 229	1 142 343	98 663
Effets publics et valeurs assimilées	1 017 968	994 318	20 921	2 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	465 241	234 628	137 309	93 304
Actions et autres titres à revenu variable	1 003 026	16 283	984 113	2 630
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	55 263		55 263	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 590 897	1 245 229	1 242 871	102 797

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 039		8 680	359
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	9 039		8 680	359
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 691			2 691
Créances sur la clientèle	1 469			1 469
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 222			1 222
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 222			1 222
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 933 248	719 405	1 128 259	85 584
Effets publics et valeurs assimilées	392 362	385 912	4 063	2 387
Obligations et autres titres à revenu fixe	571 021	327 762	162 047	81 212
Actions et autres titres à revenu variable	969 865	5 731	962 149	1 985
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	27 080		27 080	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 972 058	719 405	1 164 019	88 634

3.10.2.2. Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	43 120		43 117	3
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	43 120		43 117	3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	330 020		330 020	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	373 140		373 137	3

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 571		12 571	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	12 571		12 571	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	112 058		112 058	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	124 629		124 629	

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Dont obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
Solde d'ouverture (01/01/2011)	111 768	453	1 853	1 540	1 540	3 010	102 409	2 503	
Gains / pertes de la période (1)	-7 019	214	59	15	15	-281	-7 026		
Comptabilisés en résultat	-2 282	214	59	15	15	0	-2 570		
Comptabilisés en capitaux propres	-4 737					-281	-4 456		
Achats de la période	7 124						6 625	499	
Ventes de la période	-10 211						-9 839	-372	
Emissions de la période									
Dénouements de la période	1 135						1 135		
Transferts									
Transferts vers niveau 3									
Transferts hors niveau 3									
Solde de clôture (31/12/2011)	102 797	667	1 912	1 555	1 555	2 729	93 304	2 630	

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-6 226
Comptabilisés en résultat	-1 082
Comptabilisés en capitaux propres	-5 144

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat» ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente», excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en «coût du risque».

3.11 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2011 n'est survenu pendant la période subséquente.

3.12 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 79 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
COFINEP SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nord Est Champagne Agro Partenaires SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgium CA SAS	Intégration proportionnelle	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
Groupe CA Belgique SA	Intégration proportionnelle	22,50 %	22,50 %	37,83 %	30,00 %
Nord Est Optimmo SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Sur l'exercice 2011, la principale évolution relative au périmètre de consolidation concerne le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans sa filiale Crédit Agricole de Belgique qui est passé de 30% à 37,83% au 30/06/2011. Cette filiale étant consolidée par intégration proportionnelle, l'ensemble de ses éléments d'actifs, de passifs et de compte de résultat sont désormais retenus à hauteur de 37,83% dans les comptes de l'entité consolidante.

Une augmentation de capital de CAB de 250 millions d'euros, souscrite par Belgium CA, a en effet été réalisée le 26 juin 2011 (par émission d'actions «C» bénéficiant d'un dividende identique à celui des actions A et ne conférant aucun droit de vote). Cette augmentation est sans impact sur le pourcentage de contrôle de la Caisse régionale sur CAB (22,50%).

Depuis le 30/09/2011, l'entité CENTEA (acquise en 2011 par CAB) est intégrée dans le palier opaque de consolidation de CAB et est à la source de la progression significative des différents agrégats tant au niveau du bilan que du compte de résultat au 31/12/2011.

Depuis le 30 septembre 2010, la Caisse régionale consolide la SAS Nord Est Optimmo (NEO) selon la méthode d'intégration globale. NEO constitue un sous-palier de consolidation qui consolide Nord Est Square Habitat, Nord Est Aménagement Promotion et la SCI NEPIM issue de la fusion-absorption de la SCI Clairmarais C par la SCI Clairmarais AB. Au 31/12/2011, ce sont les comptes du 30 novembre 2011 de NEO qui ont été retenus.

Filiales non consolidées

Au 31 décembre 2011, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détient directement :

- les parts de 11 SCI propriétaires d'immeubles nécessaires à l'exploitation du Groupe. Le total des bilans de ces SCI au 31/12/2011 est de 12 940 milliers d'euros. Conformément aux normes du Groupe, celles-ci ne sont pas consolidées.

- des parts dans certaines filiales de diversification. Les informations relatives à ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous en milliers d'euros :

	Fraction du capital détenu (1)	Capitaux propres sociaux (1)	Résultat du dernier exercice connu (1)	Prêts et avances consentis au 31/12/2011 (valeur brute)	Valeur de marché des titres au 31/12/2011
Identification de l'entreprise					
Nord Est Développement	100 %	23 496	-381	0	23 472
Nord Est Diversification	100 %	685	-315	0	859

(1) Données au 31/12/2011, date des derniers comptes connus, non audités.

Au 31 décembre 2011, ces filiales ne sont pas consolidées.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims

Capital social : 212 937 810 euros au 31/12/2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans la note 3.1.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.

- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- La note 3.1.4.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 29 février 2012

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

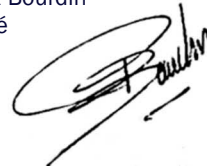
Arnaud Bourdeille
Associé



Paris, le 29 février 2012

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin
Associé



5 - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier, 51088 REIMS.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MARS 2012

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2011 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du code général des impôts (CGI), approuve le montant global s'élevant à 40 323 € de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 14 557 €, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- Approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, conformément à l'article L 511-39 du code monétaire et financier et à l'article 29-1 des statuts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2008 a été fixé à 4,50 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2009 a été fixé à 3,895 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2010 a été fixé à 3,38 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Décide de fixer à 3,58 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2011.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % calculé sur le montant brut perçu.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 26 mars 2012. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition des excédents.

SIXIÈME RÉOLUTION

Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2008 a été fixée à 2,05 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2009 a été fixée à 1,25 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2010 a été fixée à 1,75 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Fixe à 1,75 € par titre la rémunération pour l'exercice 2011 des Certificats Coopératifs d'Associés.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % calculé sur le montant brut perçu.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 26 mars 2012.

La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition des excédents.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du code monétaire et financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2011 :

● Résultat 2011	70 044 887,13 €
● Intérêts aux parts sociales	4 239 396,00 €
● Dividendes CCA	11 027 208,50 €
● Solde disponible	54 778 282,63 €

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

● Réserve légale (3/4)	41 083 711,97 €
● Réserve facultative (1/4)	13 694 570,66 €
● Total	54 778 282,63 €

HUITIÈME RÉOLUTION

Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate qu'au cours de l'exercice 2011, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

● Capital social au 31 décembre 2010	219 912 810 €
● Capital social au 31 décembre 2011	212 937 810 €
● Soit une diminution de	6 975 000 €

Conformément aux articles 16-1 et 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 600 € (soit 40 parts de 15 € de valeur nominale)
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 600 € (soit 40 parts de 15 € de valeur nominale)
- La réduction du capital social par voie d'annulation de CCA : 6 975 000 € (soit 465 000 parts de 15 € de valeur nominale)

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat des sociétés :

. PRESENCE AUDIT & CONSEILS, 12 Rue d'Astorg PARIS,

. KPMG SA, 1 Rue Cour Valmy Paris La Défense Cedex,

Commissaires aux Comptes titulaires, arrivait à expiration lors de la présente assemblée, mandate les sociétés suivantes en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires pour 6 exercices :

. MAZARS, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régnauld,

92400 Courbevoie,

. KMPG FS I, 3 Cours du Triangle,

92939 Paris La Défense Cedex

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de :

. Mme Ghislaine Teboul,

. M. Rémi Tabuteau,

Commissaires aux Comptes suppléants, arrivait à expiration lors de la présente assemblée, mandate en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants pour 6 exercices :

. M. Charles de Boisriou,

. Mme Isabelle Goalec

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Madame Jacqueline ACCARIES

Messieurs Pierre CHEVAL
Yves DELAINE
Michel DELAUNOY
Gérard WALEMME
Jean NOTAT
Christian ROUSSEAU

administrateurs sortants, sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à leur terme des mandats d'administrateurs de Messieurs DETRAIGNE Yves, qui ne se représente pas, et RIGOULOT Pierre atteint par la limite d'âge.

Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur LIEGEOIS Daniel s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale pour la durée restant à courir du mandat de M. RIGOULOT Pierre, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31/12/2013.

Madame GANDON Christine s'est portée candidate et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale en remplacement de Monsieur DETRAIGNE Yves qui ne se représente pas.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Indemnité de temps passé allouée au Président

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer, après avoir pris connaissance des recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité allouée au Président de la Caisse régionale.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉOLUTION

Modifications des statuts de la Caisse régionale

L'Assemblée générale décide de modifier les statuts de la Caisse régionale aux fins notamment d'intégrer des références actualisées aux dispositions du code monétaire et financier ainsi que les autres propositions statutaires proposées.

L'Assemblée générale approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée (dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente Assemblée).

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Projet de réduction du capital social par voie d'annulation de CCA

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

Autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'une opération de réduction du capital social de la Caisse régionale par voie d'annulation pure et simple de Certificats Coopératifs d'Associés,

Rappelle que cette autorisation n'est valable que pour une année. Par conséquent, la convocation d'une Assemblée générale spéciale des porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2012,

Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une opération de réduction de capital social.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Modifications statutaires

Ancienne rédaction

Nouvelle rédaction

Article 4 - Objet social

La Caisse régionale exerce toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Agricole Mutuel.

A cet effet, elle effectue toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prise de participation, de finance, de courtage, notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers.

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Article 9 - Intérêt aux parts sociales

Le taux de rémunération des parts sociales ne peut dépasser le taux fixé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette rémunération commence à courir le 1^{er} janvier de l'année sociale. Elle est calculée prorata temporis pour les parts détenues au 31 décembre de l'exercice écoulé.

Article 11 - CCI et CCA

Ajout

La Caisse régionale développe toute activité de la compétence d'un établissement de crédit notamment celle de banque et de prestataire de services d'investissement et toute activité d'intermédiaire en assurance, dans le cadre

- (a) des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables,
- (b) des conditions définies aux termes des agréments dont elle bénéficie, ainsi que
- (c) des dispositions spécifiques régissant le Crédit agricole mutuel, et plus généralement, toutes activités connexes, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, et toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de le favoriser.

A cet effet, elle réalise notamment toutes opérations de banque, de prestation de services financiers ou de services d'investissement, de prises de participation, d'acquisition telles que définies dans le code monétaire et financier, notamment dans des activités immobilières, d'intermédiation en assurance et de courtage.

Il appartient à l'Assemblée générale ordinaire de fixer la rémunération des titres de capital pour l'exercice écoulé.

Pour les parts sociales, le taux de rémunération ne peut dépasser le taux fixé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette rémunération commence à courir le 1^{er} janvier de l'année sociale. Elle est calculée prorata temporis.

Pour les Certificats Coopératifs d'Investissement et/ou d'Associés, leur rémunération doit être au moins égale à celle des parts sociales.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque sociétaire et à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissement ou d'Associés pour tout ou partie des intérêts ou du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou le paiement respectivement en parts sociales, en Certificats Coopératifs d'Investissement ou en Certificats Coopératifs d'Associés.

Les Certificats Coopératifs d'Associés et d'Investissement ne peuvent représenter ensemble plus de 50 pour 100 du capital social à l'exception des CCA et des CCI détenus par l'organe central du Crédit Agricole qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de cette limitation, conformément aux dispositions de l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

L'Assemblée générale annuelle fixe la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés ou d'Investissement. Cette rémunération est au moins égale à celle versée aux parts sociales.

Modifications statutaires

Ancienne rédaction

Article 15 - Exclusion

Sera exclu tout sociétaire qui sera en état de déconfiture, sera soumis à une procédure collective d'apurement de passif ou condamné à une peine infamante.

Pourra être exclu également tout sociétaire qui aura cherché à nuire à la Caisse régionale par des actes ou propos de nature à troubler son fonctionnement.

L'exclusion sera prononcée par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire statuant dans les conditions prévues à l'Article 26 ci-dessous ayant pouvoir de modifier les statuts et, dans le cas prévu au paragraphe précédent, après avoir convoqué l'intéressé et, éventuellement, entendu ses explications.

Le sociétaire ainsi exclu peut être frappé par l'Assemblée générale d'une pénalité au plus égale au montant des parts qu'il a souscrites indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.

Article 22 - Assemblées générales ordinaires

L'Assemblée générale se compose de tous les sociétaires porteurs de parts à la date du 31 décembre précédant la réunion.

Article 27 - Accès à la fonction d'administrateur

La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé de 24 membres au plus pris parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée générale.

Nouvelle rédaction

L'exclusion du sociétaire peut être prononcée par le Conseil d'administration pour justes motifs, notamment si le sociétaire :

- est soumis à une procédure collective d'apurement du passif ou est partie à une procédure contentieuse à laquelle la Caisse régionale est partie ;
- a été condamné à une peine d'emprisonnement ;
- a cherché à nuire à la Caisse régionale notamment par des actes ou propos de nature à troubler son fonctionnement ou à affecter son image ;
- ne remplit plus les conditions nécessaires pour être sociétaire et notamment celui qui n'aura pas eu recours aux services de la Caisse régionale pendant plus de 10 ans.

Le Conseil d'administration, après avoir convoqué l'intéressé et lui avoir proposé d'entendre ses explications, peut valablement délibérer sur cette exclusion à la majorité simple sous réserve que la moitié au moins des administrateurs soient présents.

L'Assemblée générale est convoquée au lieu fixé par le Conseil d'administration ou par l'auteur de la convocation.

Elle doit se réunir avant le 31 mars de chaque année pour statuer sur les comptes de l'exercice précédent conformément aux dispositions de l'article L. 512-41 du code monétaire et financier.

La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé de 24 membres au plus pris parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée générale ou les personnes ayant vocation à devenir sociétaires en application des présentes dispositions statutaires.

Au cas où il adviendrait que le nombre des administrateurs n'est pas divisible par trois, il conviendrait d'arrondir à l'unité inférieure le nombre des administrateurs renouvelables la première année et, si nécessaire, le nombre des administrateurs renouvelables la seconde année.

Le mandat d'un administrateur expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue durant l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Modifications statutaires

Ancienne rédaction

Article 27 - Accès à la fonction d'administrateur (suite)

Par ailleurs, ne sont pas éligibles les sociétaires en retard de plus d'un an dans leurs obligations financières vis-à-vis du Crédit Agricole Mutuel ainsi que ceux faisant l'objet d'une procédure contentieuse, qu'il s'agisse de leurs engagements personnels ou de ceux contractés par des sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions d'administration ou de gestion.

En outre, toute responsabilité au sein d'un établissement concurrent du Crédit Agricole est également incompatible avec la fonction d'administrateur de la Caisse régionale, sauf accord exprès et préalable du Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Dans le cas où un administrateur viendrait à se trouver dans l'une des situations décrites ci-dessus, le Conseil d'administration de la Caisse régionale pourra demander sa démission ou proposer son exclusion à l'Assemblée générale ordinaire.

Article 29 - Conventions entre Caisse régionale et administrateurs

Article 30 - Organes du Conseil

Le Conseil fixe la composition du Comité d'escompte ou d'attribution chargé d'examiner les demandes de prêts et dont les décisions sont consignées sur un registre spécial.

Article 33 - Directeur général

Il délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse régionale.

Article 38 - Exercice social - Présentation des comptes

L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre. Exceptionnellement, le premier exercice débutera le 27 Septembre 1993 et s'achèvera le 31 Décembre 1994.

Nouvelle rédaction

Ne sont pas éligibles les sociétaires :

- (a) affectés par l'une des incompatibilités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou atteints par la limite d'âge, ou rentrant dans l'un des cas d'exclusion du sociétariat tel que visé à l'article 12 ci-dessus.
- (b) en retard de plus de six mois dans leurs obligations financières vis-à-vis de la Caisse régionale, d'une autre Caisse régionale, ou de toute filiale directe ou indirecte, d'une Caisse régionale ou de Crédit Agricole S.A. (que ce soit à titre personnel ou au titre des sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de direction), ou de toute autre banque ou établissement de crédit,
- (c) parties à une procédure contentieuse devant toute juridiction civile, pénale ou administrative, tant en défense qu'en demande, à laquelle est également partie, avec des intérêts divergents, la Caisse régionale, une autre Caisse régionale, la Fédération Nationale du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. ou toute filiale, directe ou indirecte, d'une Caisse régionale ou de Crédit Agricole S.A.

Sans préjudice des incompatibilités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, toute fonction d'administrateur exercée dans la Caisse régionale est incompatible, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le Conseil d'administration, avec un contrat de travail, l'exercice de fonctions de mandataire social ou toute autre fonction, rémunérée ou non, dans toute entité poursuivant des activités concurrentes à celles exercées, directement ou indirectement, par la Caisse régionale, ses filiales ou toute filiale de Crédit Agricole S.A.

Article 29 - Conventions réglementées Simple changement de dénomination

Le Conseil fixe la composition du Comité des prêts chargé d'examiner les demandes de financements et dont les décisions sont consignées sur un registre spécial.

Le Conseil d'administration délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer autorité sur l'ensemble du personnel et à assurer le fonctionnement de la Caisse régionale.
Le Directeur Général et les employés sont seuls susceptibles de recevoir des émoluments.

L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2011

PRÉSIDENT

Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulteur
Michel DELAUNOY, Agriculteur
Jean-Pierre GUÉRIN, Agriculteur
Pascal LEQUEUX, Agriculteur

ADMINISTRATEURS

Jacqueline ACCARIES, Retraitée
Isabelle AUBAS, Agricultrice
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulteur
Yves DELAINE, Agriculteur
Yves DETRAIGNE, Cadre Fonction Publique
Erick DE SOUZA, Viticulteur
Antoine GERBAUX, Pharmacien
Benoît LAMPSON, Agriculteur
Georges VAN LANDEGHEM, Agriculteur
François MAINSANT, Agriculteur
Laurent MANGEART, Agriculteur
Jean NOTAT, Agriculteur
Brigitte PILARD, Agricultrice
Philippe PINTA, Agriculteur
Jacques QUAËYBEUR, Agriculteur
Pierre RIGOULOT, Retraité
Christian ROUSSEAU, Agriculteur-Viticulteur
Dominique THOMAS, Agriculteur
Gérard WALEMME, Retraité

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Département de l'Aisne (02)

Caisse locale	Siège social	Président
ANIZY LE CHATEAU	7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE CHATEAU	Martial CAUCHY
AUBENTON	4, rue de la Gare - 02500 AUBENTON	Olivier TABARY
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX	Aurélie de BENOIST
BOHAIN	37, rue du Château - 02110 BOHAIN	Stéphane CAUDRON
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy - 02220 BRAINE	Frédéric HENNART
CHAUNY	29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY	Pascal HIRSON
COLLECTIVITES PUBLIQUES DE L' AISNE	25 rue Libergier - 51 088 REIMS Cedex	Nicolas FRICOTEAUX
COUCY LE CHATEAU	38, route de Coucy - 02300 TROSLY-LOIRE	Bruno LEMOINE
CRECY SUR SERRE	20, avenue du Général de Gaulle - 02270 CRECY SUR SERRE	Michel PIERCOURT
FERE EN TARDENOIS	13-15, rue des Marchands - 02130 FERRE EN TARDENOIS	Madeleine GABRIEL
FLAVY LE MARTEL	32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY LE MARTEL	Christine CREPIN
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle - 02190 GUIGNICOURT	Thierry CAGNIART
GUISE	71, rue des docteurs Devillers - 02120 GUISE	Gérard WALEMME
HIRSON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	Dominique LEURQUIN
LA CAPELLE	Rue Charles de Gaulle - 02260 LA CAPELLE	Jacques QUAHEYBEUR
LA FERRE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer - 02800 LA FERRE	Pascal LEQUEUX
LAON RURAL	50, boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON	Antoine NIAY
LAON URBAIN	50, boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON	Dominique VIVIEN
MARLE	15, rue Desains - 02250 MARLE	Thierry LEMAITRE
MONTCORNET	12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET	Olivier SIMPHAL
NEUILLY SAINT FRONT	4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT	Philippe LEVEQUE
NOUVION EN THIERACHE	23, rue Robert Degon - 02170 LE NOUVION EN THIERACHE	Béatrice MERCIER
RIBEMONT	62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT	Bernard PAEME
SAINS RICHAUMONT	12, place de l'Hôtel de Ville - 02120 SAINS RICHAUMONT	Denis ALLAVOINE
SAINT QUENTIN	4, rue de Suzannes - 02100 SAINT QUENTIN	Michel PINCHON
SOISSONNAIS	12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS	Jean-Luc SAMIER
UNION DU SUD DE L' AISNE	68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY	Georges VAN LANDEGHEM
VERVINS	12, rue Dusolon - 02140 VERVINS	Thierry BAILLY
WASSIGNY	8, rue Charles de Gaulle - 02630 WASSIGNY	Philippe DRUCBERT

Département des Ardennes (08)

Caisse locale	Siège social	Président
ASFELD	Rue Basse - 08190 ASFELD	Victor DEWEZ
ATTIGNY-TOURTERON	18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY	Jean-Louis DOYEN
BUZANCY GRANDPRE	5, rue Chantereine - 08250 GRANDPRE	Gérard MALJEAN
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN	Daniel LIEGEOIS
CHARLEVILLE-MEZIERES	1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Pierre RIGOULOT
CHATEAU PORCIEN	30, rue de la Sommevue - 08360 CHATEAU PORCIEN	Rémy DRAPIER
CHAUMONT PORCIEN	Grand'Rue - 08220 CHAUMONT PORCIEN	Claude DOLIVET
JUNIVILLE	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE	Denis ROUSSEAUX
LE CHESNE	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Benoît SINGLIT
MACHAULT	8, rue Guillaume de Machault - 08310 MACHAULT	Luc RATHUEVILLE
MEZIERES RURAL	41, Grande Rue - 08430 POIX TERRON	Brigitte PILARD
MONTHOIS	28 , place Carnot - 08400 VOUZIERES	Jean-Pierre GUERIN
NOVION PORCIEN	3, place de la République - 08300 RETHEL	Laurent MANGEART
RENWEZ	1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-Marie BOUILLON
RETHEL	3, place de la République - 08300 RETHEL	Joël LUDINART
ROCROI	11, place d' Armes - 08230 ROCROI	Yves TROCHAIN
RUMIGNY	Grand'Rue - 08290 LIART	Michel HERSIGNY
SEDAN RURAL	5, place de la République - 08200 SEDAN	Jean-Christophe LEPAGE
SEDAN URBAIN	5, place de la République - 08200 SEDAN	Henry EMOND
SIGNY L'ABBAYE	13, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE	Bernard BLAIMONT
SIGNY LE PETIT	8, place de l'Eglise - 08380 SIGNY LE PETIT	André FLORENT
VALLEE DE LA MEUSE	271, Place Aristide Briand - 08170 FUMAY	Jules VAN REETH
VOUZIERES	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Francis FEDRICQ

Département de la Marne (51)

Caisse locale	Siège social	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE	Patricia CAIN
AY CHAMPAGNE	130, boulevard Charles de Gaulle - 51160 AY	Pierre CHEVAL
BETHENVILLE	place du 08 mai 1945 - 51490 BETHENVILLE	Jean-Louis RAPIN
BRIE CHAMPENOISE	25, rue de la libération - 51270 MONTMORT LUCY	Jean-Pierre CHARBAUX
COLLECTIVITES PUBLIQUES DE LA MARNE	25 rue Libergier - 51 088 Reims Cedex	Francis RENARD
COTE DES BLANCS	9, rue Charpentier Laurain - 51190 LE MESNIL SUR OGER	Erick DE SOUSA
DEVELOPPEMENT PARTAGE	25, rue Libergier - 51100 REIMS	Isabelle AUBAS
DORMANS	16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS	Jacqueline ACCARIES
EPERNAY	8-18, avenue Ernest Vallé - 51200 EPERNAY	Raynald TRITANT
ESTERNAY	6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY	Nathalie DEVILLIERS
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	171, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 51230 FERE CHAMPENOISE	Christine GANDON
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy - 51380 VERZY	Claude RENARD
MONTMIRAIL	31, place Remy Petit - 51210 MONTMIRAIL	Michel-Ange MICHON
MOURMELON-BOUY	5, place Clémenceau - 51400 MOURMELON LE GRAND	Bruno COILLIOT
REGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot Aubert 51600 SUIPPES	Dominique THOMAS
REIMS RURAL	Maison des agriculteurs, Les Essillards, Rue Léon Patoux - 51100 REIMS	Gérard LECLERE
REIMS URBAIN	22, rue de l'Etape - 51100 REIMS	Didier CABY
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Philippe HINCELIN
SAINTE MENEHOULD ET VILLE SUR TOURBE	5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD	Michel MUZART
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint Dizier - 51250 SERMAIZE LES BAINS	Jean-Paul CAYE
SEZANNE	32, place de la République - 51120 SEZANNE	Jean-Paul PREVOST
SUD ARGONNAIS	18, place de la Halle - 51330 GIVRY EN ARGONNE	Gilles FRANCOIS
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	André JANSON
VALLEE DE LA MARNE	Rue Paul Douce - 51480 DAMERY	Jacky BOCHET
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS	Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT
VESLE ET TARDENOIS	5, rue des Ecoles - 51170 FISMES	Gérard GRAUX
VITRY LE FRANCOIS	22, place de la Halle - 51300 VITRY LE FRANCOIS	Michel DELAUNOY

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Thierry AUBERTIN

Directeur Général

Vincent ARNAUD

Directeur Général Adjoint

Emmanuelle SIMI

Stratégie, Pilotage et Filière Risques

Patrice BERWEILLER

Bancaire et Logistique

Christophe DEBAIFFE

Assurances

Thierry TOP

Engagements

Michel DROUULT

Ressources Humaines

Éric DUFAYET

Entreprises

Jean-Michel ESPINASSE

Marketing et Distribution

Alain LEFORESTIER

Finances

Ghislain PARISOT

Secrétaire Général

LES FEMMES ET LES HOMMES

Clients	815 000
<i>dont nouveaux clients 2011</i>	31 700
Sociétaires	176 000
Administrateurs	1 067
Salariés	2 570

L'essentiel du Nord Est en chiffres

au 31 décembre 2011

Le Bilan, sur base sociale : 20,9 Md€

Les Fonds Propres, sur base sociale : 2,3 Md€

Ratio de solvabilité Bâle II, sur base consolidée : 13%

Compte de résultat (sur base sociale)

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011
Produit Net Bancaire	342	363	384
Charges de Fonctionnement	-225	-241	-250
Résultat Brut d'Exploitation	117	122	134
Coût du risque	-65	-44	-45
Résultat d'exploitation	52	78	89
Résultat Net	21	53	70

Évolution des capitaux gérés

(en milliards d'euros)

	2009	2010	2011
Collecte	19,8	20,3	20,5
Crédits	16,6	16,1	15,9

Encours de crédits

(en milliards d'euros)

	2011
Particuliers	7,4
Agriculteurs et Viticulteurs	3,1
Collectivités Publiques	1,1
Entreprises et coopératives	3,5
Professionnels	0,9
TOTAL	15,9

Ratios (en %)

	2009	2010	2011
ROE (Résultat Net / Capitaux Propres)	1,1	2,8	3,7
ROA (Résultat Net / Bilan)	0,11	0,26	0,34
Ratio de Solvabilité	11,0	12,8	13,4
Indicateur de Liquidité (ratio collecte d'épargne sur crédits)	65	66	71



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



12, rue d'Astorg
75008 Paris
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Nord Est**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2011
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex
Ce rapport contient 3 pages
Référence : AB 12 1 76



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



12, rue d'Astorg
75008 Paris
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex
Capital social : €.212 937 810

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 29 février 2012

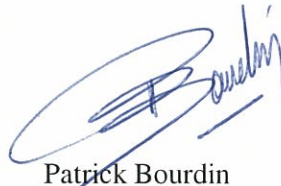
Paris, le 29 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Présence Audit & Conseils



Arnaud Bourdeille
Associé



Patrick Bourdin
Associé